

JOURNAL

DU

VOYAGE

DU

CHEVALIER CHARDIN

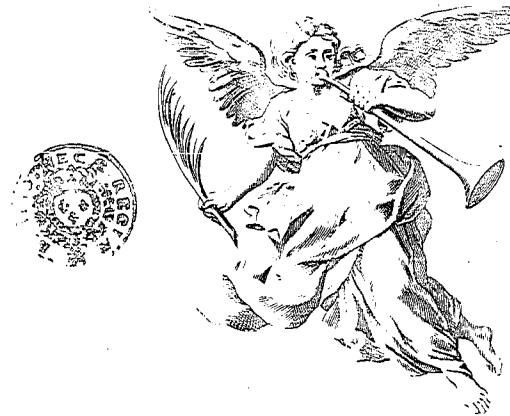
EN

PERSE & aux Indes Orientales, par la MER
NOIRE & par la COLCHIDE.

PREMIERE PARTIE,

QUI CONTIENT

Le Voyage de PARIS à ISPAHAN.



A LONDRES,

Chez Mofes Pitt. MDCLXXXVI.

*Donné à la Cour de White-Hall, au mois de
Mars, 1686.*

Que ce Livre soit Imprimé.

SUNDERLAND. P.



A U R O Y .



I R E ,

*J*E presente à Vòtre Majesté le premier Volume
de mon second voyage d'Asie, non tant pour luy
donner du lustre , par une Dedicace si éclatante, que
a pour.

pour m'aquiter d'un devoir indispensable, en Vous offrant les prémices d'un Ouvrage dont la publication Vous est entièrement due.

Je le puis assurer, Sire, dans la plus exacte vérité: cet Ouvrage est un fruit de Votre bienveillance Royale. Je l'ay principalement entrepris, parce que j'ay vû que la matiere Vous en plaisoit. Je l'ay composé à l'ombre du Trône auguste que Votre Majesté remplit si glorieusement. Je n'ay pris sur mes occupations ordinaires le loisir de le faire imprimer, que par l'ardeur de rendre plus public le ressentiment de mon cœur pour les graces infinies que j'ay reçues de Votre Majesté, & l'admiration dont je suis remply pour ses Vertus Heroïques.

Dès l'instant, Sire, que la bonté de Dieu m'eut fait choisir ce bien-heureux País, pour y jouir doucement du fruit de mes longs Voyages, j'y fus reçu favorablement par le feu Roy de glorieuse memoire. Il m'y donna quelque rang, par la dignité dont il me revêtit: & la Noblesse, qui d'elle-même y est si affable & si généreuse, ne manqua par d'imiter, en mon endroit, l'exemple de ce Grand Prince: Les plus célèbres Societez me firent l'honneur de m'admettre en leur Corps: Je fus même élevé jusqu'à une Députation importante, de la part du Souverain, vers des Etats voisins. Mais quoy que ce soit de la main du feu Roy, que j'aye reçu tant de faveurs; je ne laisse pas, Sire, d'en devoir tourner la reconnoissance vers Votre Majesté, par bien des raisons, que je puis renfermer dans cette union parfaite, qui vous a fait partager avec ce Roy si Grand & si Bon, depuis ses plus importantes affaires, jusques aux moindres de ses soins; & qui en particulier, Vous a fait prendre part à tous les actes de sa bienfaisance Royale.

J'étalerois

J'étalerois des graces encore plus douces & plus précieuses, si je racontois, Sire, celles que j'ay reçues immédiatement de Votre Majesté: mais elles sont en trop grand nombre; & la gratitude dont elles me remplissent est trop au dessus de mes expressions.

Si je manque de force, pour représenter les bienfaits que j'ay reçus de Votre Majesté, j'en manque bien davantage pour publier les qualitez Heroïques que toute l'Europe admire dans Votre Personne sacrée, & qui vous font soutenir avec tant d'éclat, la glorieuse Couronne, que Vous avez reçue de vos Ancêtres.

J'ay eu l'honneur d'approcher des Roys qui passent pour les plus puissans du Monde; mais nulle de ces grandes Images de la Divinité, n'est son Image, Sire, comme Vous l'êtes en douceur, en vigilance, en fermeté: nulle n'a apporté au Gouvernement d'un grand Empire tant d'art & d'expérience: nulle n'a tant de valeur pour le soutenir, ou pour l'acroître: nulle n'a joint à la science de commander sur Terre, une si vaste & si sure connoissance de la Mer, soit pour la Guerre, soit pour la Navigation.

Je pousserois bien plus loin ce Parallele, où Votre Majesté a tant d'avantage, si mes yeux n'étoient éblouis dès qu'ils se tournent de Votre côté. J'ay bien en la hardiesse de tracer, dans les Volumes qui doivent suivre; & peut-être que ce n'a pas été tout-à-fait mal-heureusement; les caractères des plus fameux Monarques de l'Orient: mais je n'ose, quoy qu'animé de la plus vive ardeur, toucher à celui de Votre Majesté; ne me trouvant pas capable de le faire d'une manière assez noble.

Je m'efforceray, Sire, de le devenir: & cependant, je continueray les vœux que je fais à Dieu, pour luy demander que le règne de Votre Majesté soit & long

&

Et florissant : que Votre Trône auguste soit toujours l'inviolable Azyle des Oppressez : que Votre Sceptre soit affermy dans le cœur de Vos Sujets, aussi inébranlablement qu'il l'est dans vos triomphantes mains : Et qu'enfin, pour comble de gloire, Vous portiez au comble le bonheur de Votre Peuple. Ce sont les vœux que fera jusqu'à son dernier soupir,

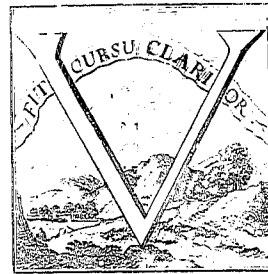
SIRE,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-obeissant
& très-fidèle sujet & serviteur,
CHARDIN.



P R E F A C E.



OICY la première partie de mes Relations de Perse, que j'ay divisées en quatre volumes. Le premier, qui est celui cy, contient le Journal de mon voyage de Paris à Ispaham, & finit au mois de Juin 1673. Je n'ay que faire d'en dire davantage, puis que je le donne tout entier au public.

La Seconde partie, qui est le reste de mon Journal de 1673. contient une description générale de l'Empire de Perse, de ses Forces, de ses Loix, de son Gouvernement, des Mœurs & des Coûtumes des Persans, de leurs Sciences, de leurs Arts, de leur industrie mécanique & civile, & une description particulière de la ville d'Ispaham, qui est aujourd'huy la Capitale de ce vaste Empire, avec trente-cinq ou quarante figures des plus beaux & des plus remarquables Edifices de cette grande ville, ou d'autres choses particulières.

La Troisième partie, qui est mon Journal de 1674. contient entre autres choses les ruines de Persepolis représentées en vingt-&-deux planches, & en une description ample & exacte, avec des remarques par-tout sur les Figures les moins intelligibles de ces Mazures, qui sont les plus glorieux Monumens, & les plus beaux restes de l'Antiquité, avec une Relation de la Religion des Persans, tirée tant de leur culte public, que de leurs livres, dont on donne de longues traductions.

P R E F A C E.

La Quatrième & dernière partie, qui est composée de mes Journaux de septante cinq, septante six, & septante sept, renferme une pièce tout-à-fait nouvelle, & inconnue dans nôtre Europe; c'est un abrégé de l'Histoire de Perse, extrait des Auteurs Persans.

Après avoir informé le Lecteur du dessein de mes Memoires, je luy diray quelque chose du temps, & des moyens que j'ay employez pour les composer.

J'allay par terre aux Indes Orientales l'an 1665. J'arrivay en Perse au commencement de l'année 1666, que j'y passay toute entière, aussi bien que la plus grande partie de l'année suivante. J'y retournay en 1669, & j'y demeuray six mois avant que de revenir en Europe. Ce fut là mon premier Voyage; & quoy que j'en eusse rapporté des memoires & toute sorte de matériaux pour ma Relation, autant & plus que nul autre Voyageur avant moy, que j'eusse appris du Turc & du Persan plus qu'aucun de ceux qui ont écrit de la Perse, je ne me crus pas encore assez instruit pour me produire en public: je me contentay de faire imprimer une petite pièce, qui ne contient que des faits dont j'avois été témoin oculaire; c'est le *Couronnement de Soliman*.

La passion que j'avois de bien connoître ce vaste Empire, pour en pouvoir donner de bonnes & d'amples informations, me fit entreprendre d'y retourner: c'est ce que je fis en 1671, comme on le verra en ce Journal. J'y demeuray jusques en l'année 1677, suivant la Cour en ses voyages, & j'en fis de particuliers pour affaires ou par curiosité, étudiant la Langue, frequentant assidument les Grands, & les Sçavans, & m'instruisant ainsi de tout ce qui pouvoit meriter la curiosité de nôtre Europe touchant un Pays que nous pouvons appeller un autre monde, soit pour la distance des Lieux, soit pour la difference des Mœurs & des Maximes.

En un mot, j'ay pris tant de peine à m'instruire sur la Perse, que je puis dire par exemple, que je connois mieux Ispaham que je ne connois Paris, quoy que j'y sois né & que j'y aye été élevé; que je parle aussi aisément le Persan que le François; que je savois couramment lire & écrire; & que j'ay fort parcouru toute la Perse. Je l'ay traversée en long & en large: j'ay veu ses mers Caspienne & Oceane d'un bout à l'autre. J'ay veu ses frontieres en Armenie, en Iberie, en Medie, en Arabie, vers le fleuve Indus: & je me suis si exactement informé du peu d'endroits où je n'ay pas été, que je m'y reconnoitrois, pour ainsi dire, si j'y étois subitement transporté.

Je

P R E F A C E.

Je ne diray rien sur le Style: on n'attend pas d'un homme qui a passé tant d'années hors de son Pays toute la pureté d'un Auteur qui se trouve tous les jours à l'Academie. J'ay été assuré pourtant par de fort habiles gens de mes amis, qui se sont donné la peine de lire ma Relation, que mon style s'est conservé assez pur & assez intelligible, ce qui suffit dans un ouvrage de cette nature.

Les tailles douces sont de differens burins, ce qui n'arrivera point aux autres volumes: tout y sera gravé de la main qui a fait la planche de Tauris, & neuf ou dix autres.

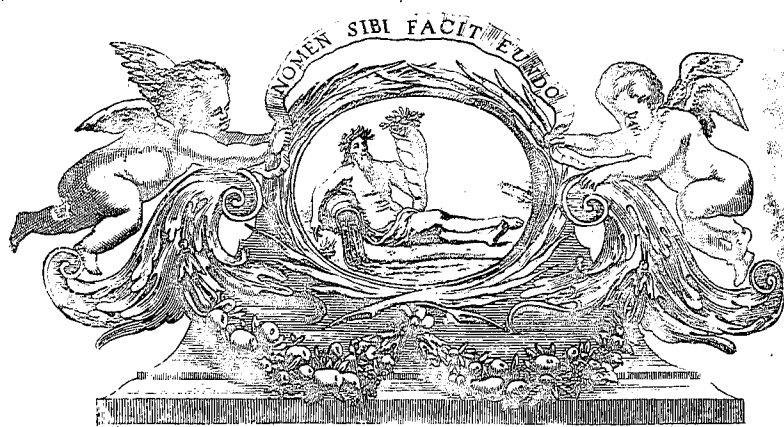
Je n'ay rien écrit des Indes, parce que je n'y ay demeuré que cinq ans, & que je ne savois que les Langues vulgaires qui sont l'Indien & le Persan, sans avoir rien appris de la Langue des Brachmanes, l'organe propre & nécessaire pour parvenir à la connoissance de la sagesse, & de l'antiquité des Indiens; mais je ne suis pas neant moins demeuré oisif aux Indes, au contraire, comme les Hyvers de ce Pais là ne permettent pas de voyager, je me servois de ce loisir pour m'appliquer à un ouvrage que j'avois depuis long-temps dans l'esprit, & que je puis appeller mon ouvrage favori, par le plaisir avec lequel j'y travaille, & par l'utilité que j'espere qui en reviendra au public: ce sont des Notes sur un fort grand nombre de passages de l'Ecriture Sainte, dont l'intelligence dépend de la connoissance des Pais Orientaux; car l'Orient est la Scene de tous les faits historiques de la Bible, le Langage de ce livre Divin, sur-tout du Vieux Testament, étant Oriental est aussi très-souvent figuré & hyperbolique: mais ce ne sont que figures & hyperboles dans les pièces qui sont écrites en vers, & dans les Propheties; d'où il s'ensuit clairement qu'on ne sauroit bien entendre ces livres sans connoître les choses d'où ces figures sont prises, comme sont les proprietéz naturelles, & les mœurs particulières d'un Pais. Je remarquay cela d'abord durant mon premier voyage, je me percevois de jour en jour que je trouvois plus de sens & plus de beauté en divers passages des livres Saints, parce que j'avois devant les yeux les choses, ou naturelles, ou morales, qui en découvroient le sens; je remarquois d'ailleurs en lisant les différentes traductions que la plupart des Peuples du monde ont faites de la Bible, que chacun pour rendre le Texte plus intelligible, employoit des Expressions qui accomodassent les choses aux lieux, ce qui gâtoit toujours le Texte, & rendoit souvent le sens obscur, & quelquefois même assez absurde. Enfin en consultant les Commentateurs sur ces sortes de pas-

sages,

P R E F A C E.

sages, j'y trouvois d'étranges méprises, & par-tout qu'ils devinoient & marchoient à tâtons. Cela me fit concevoir le dessein de faire des Notes sur ces passages de l'Écriture, me persuadant qu'elles seroient également agréables & utiles. Des gens doctes à qui je communiquay mon dessein m'encouragerent fort par leurs louanges, particulièrement quand je les eus informez qu'il n'en est pas en Asie, comme dans nôtre Europe, où l'on change sans cesse, quoy que plus ou moins, dans les formes des choses, comme sont les habits, les bâtimens, les jardinages : en Orient on est constant en tout, les habits sont taillez aujourd'huy comme aux siècles précédens, ce qui fait qu'on peut croire, qu'en cette partie du monde les formes extérieures des choses, les mœurs, les habitudes, sont encore les mêmes qu'elles étoient il y a deux mille ans, à la réserve de ce que la Religion peut y avoir apporté de changement, ce qui pourtant n'est pas fort considérable.

Ces Notes sur la Bible seront la dernière chose que je donneray au public, à moins que j'appriſſe qu'on desirast de les avoir plutôt ; auquel cas je pourrois donner, par avance, celles qui sont sur la Génèse pour Essay de toute la pièce : & cette même envie de satisfaire le public fera que je donneray aussi la troisième ou la quatrième partie de mes Relations avant la seconde, si j'apprens qu'on demande de les voir avant celle-là.



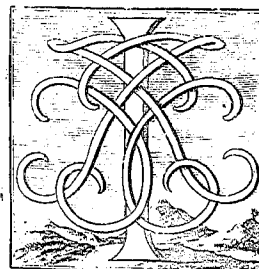
**PONTI EUXINI
CUM REGIONIBUS VERSUS
SEPTENTRIONEM ET ORIENTEM
ADJACENTIBUS NOVA TABULA ANNO 1672.
A JOANNE CHARDIN MILITARI LOCA INSTITUTA.**





VOYAGE
DU
Ch^r. CHARDIN
EN
PERSE,

Par la Mer Noire & par la Colchide.



E partis de Paris pour retourner aux Indes le 17. Oust. 1671. quinze mois justement après en être revenu. J'entrepris pour la seconde fois ce grand Voyage, tant pour étendre mes connoissances sur les langues, sur les mœurs, sur les Religions, sur les arts, sur le commerce, & sur l'histoire des Orientaux, que pour travailler à l'establissement de ma fortune. J'avois trouvé à mon retour en France, que la Religion où j'ay été élevé, m'éloignoit de toutes fortes d'emplois, & qu'il falloit ou en changer, ou renoncer à

tout ce qu'on appelle honneur & avancement. L'un & l'autre me paroissoit rude : on n'est pas libre de croire ce qu'on veut. Je songeay donc aussitôt à retourner aux Indes, où sans changer de Religion, ni sans sortir aussi de la condition de Marchand, je ne pouvois manquer de remplir une ambition modérée ; parce que le commerce y est un employ si considérable, que même les Souverains le font tout ouvertement.

Le feu Roy de Perse m'avoit fait son Marchand par des Lettres Patentes l'an 1666. & m'avoit chargé de faire faire plusieurs bijoux de prix, dont sa Majesté avoit de sa propre main dessiné les modelles. Madame *Lescot* Negociante, fameuse par son esprit, & par la hardiesse de ses entreprises, encore plus que par les grands biens qu'elle avoit amassés, m'excitoit de concert avec feu mon Pere à exécuter ma Commission, & m'offrirent tous deux d'être de moitié avec moy. Monsieur *Raisin* Lyonnais fort honneste homme, & mon Associé au précédent voyage, s'engagea de nouveau dans ce commerce. Quoy que nous fussions de Religion différente, nous ne laissions pas de vivre fort bien ensemble. Les Chrétiens apprennent dans l'Orient à conserver la paix entr'eux, & à demeurer en bonne intelligence, malgré la diversité de leurs sentimens. Il y a mille Sectes, & cependant on n'y connoist que deux Creances, la Chrétienne, & la Mahometane. Quatorze mois durant nous fimes chercher dans les plus riches pays de l'Europe de grandes pierres de couleur, de grosses perles, & le plus beau corail travaillé. Nous fimes faire de riches ouvrages d'orfèverie, des montres, & des orloges curieuses, & parce que nôtre fonds n'étoit pas encore employé, nous fimes passer en Italie douze mille Ducats d'or. Mon Associé se rendit à Livourne avant moy par la voye de Genes. Je m'y rendis à la fin d'Octobre par Milan, Venise, & Florence.

Le 10. Novembre nous nous embarquâmes sur un vaisseau d'un Convoy Hollandois qui alloit à Smirne. Ce Convoy étoit composé de six vaisseaux Marchands, & de deux autres de Guerre. Sa charge montoit à trois millions de livres, ou environ, non compris les effets que les Passagers, les Mariniers, & les Capitaines même cachent, & ne déclarent point, pour n'être pas obligés d'en payer les droits de fret, de Douane, & de Consulat. Nous touchâmes Messine, Zante, & plusieurs autres Isles de l'Archipel. Nous eûmes à celle de Micone un différent considerable avec un Corsaire Livournois, pour un de ses gens qui s'étoit sauvé à nôtre bord en nageant un mille. Il le falut rendre. Le Corsaire nous envoya dire, qu'il venoit nous

combatre,

combatre, si nous ne luy rendions son Matelot. Nous ne trouvâmes pas que la chose en valût la peine.

Il y a d'ordinaire quarante Vaisseaux de Corsaires Chrétiens dans l'Archipel, tant de Majorque, que de Ville franche, de Livourne, & de Malthe. Ces Vaisseaux sont petits la plupart, & assez mal avituaillez; mais équipez de gens que la misere, & une longue habitude à faire du mal, ont rendu déterminés, & cruels. Il n'y a point de maux imaginables qu'ils ne fassent aux Habitans des Isles de cette Mer, où ils peuvent aborder; quoy que ces Habitans soient tous Chrétiens, & que plusieurs reconnoissent le Pape.

Je ne scaurois oublier la réponse, qu'un Corsaire nommé le Chevalier de Téméricourt, fit en ce tems-là au Marquis de Prully, qui montoit un Vaisseau de Roy nommé le Diamant. S'étant rencontré à l'Isle de Miilo, le Marquis invita le Chevalier, & la conversation s'étant tournée sur ceux qui font le Cours, il luy dit, comme me raconterent peu de tems après des Gentilshommes qui étoient presens. *Chevalier, les vols, les meurtres, les sacrileges que tu commets journellement; tes Blasphemes; en un mot, tes actions impies & barbares, ne te font-elles point craindre? Peux-tu esperer d'aller en Paradis? Ne crois-tu pas qu'il y ait un Enfer? Moy,* répondit le Chevalier, *point du tout; Je suis Lutherien, je ne crois rien de tout cela: Voilà l'esprit des Corsaires, & voicy une autre particularité qui les regarde.*

Pendant que nous attendions le vent au port de Micone, il arriva deux grands vaisseaux de guerre Venitiens. Ils y entrèrent de nuit. L'Amiral en jettant l'ancre, tira des fusées du haut de son grand mats. Cela s'appelle faire la *roquette*, du mot Italien *rochetta* qui signifie fusée; c'étoit pour avertir les Corsaires Chrétiens, qui pouvoient être au port, de se retirer avant le jour. Il y en avoit alors deux. Ils firent voile le lendemain matin, & allèrent donner fonds derriere un Cap, à une lieuë de là seulement. L'Amiral étoit un noble Venitien, Chef d'Escadre. J'allay luy faire visite, & luy ayant demandé la raison de ces fusées, il me dit, qu'il avoit ordre d'en user ainsi; parce que la Republique s'étoit engagée au Grand Seigneur dans le Traité de Candie, de chasser de l'Archipel les Corsaires Chrétiens, & d'en prendre autant qu'il se pourroit, & ayant d'ailleurs reçu plusieurs services de ces Corsaires durant la dernière guerre qu'elle a eu contre le Turc, elle usoit de ce menagement, afin de satisfaire la Porte, sans agir pourtant contre les Corsaires: que dans cette vûe les batimens maritimes de la Republique avoient ordre de se faire

B 2

toujours

toûjours connoître dans l'Archipel, afin que les Corsaires Chrétiens s'éloignassent d'eux, ou ne les aprochassent pas de si près, qu'on ne pût faire semblant de ne les pas voir : de jour ajouta-t-il, nous nous faisons assez connoître par nos Pavillons, mais de nuit, lors que nous entrons dans un Port, nous faisons tirer des fusées, & envoyons même quelque fois des Officiers à terre pour sçavoir s'il y a des Corsaires Chrétiens au Port, & les faire avertir de se retirer.

J'arrivay à Smirne le 7. Mars 1672, après quatre mois de Navigation. Nous essuyâmes en cette longue traversée un rude froid, & de fortes tempêtes. Nous manquâmes de vivres, & nous ne pouvions faire ce Voyage avec plus de risque, & plus de souffrances.

Je ne m'arrêteray point à faire la description de Smirne, n'y ayant rien observé, non plus que dans tout l'Archipel, qui ne se trouve dans les relations de *Spon*, & d'autres Voyageurs scavans, & exacts qui y ont été depuis moy. Je me renfermeray à en rapporter quelques points de Commerce, & d'Histoire, dont ils n'ont point parlé.

Les Anglois ont grand commerce à Smirne, & en tout le Levant. Ce commerce se fait par une Compagnie Royale établie à Londres, laquelle se gouverne d'une maniere tres-prudente, & qui ne sauroit manquer de réussir. Il y a près de cent ans qu'elle subsiste, ayant été établie vers le milieu du Règne d'Elizabeth; Règne fameux pour avoir entr'autres choses produit diverses Compagnies de Commerce, & particulièrement celles de Hambourg, de Russie, de Groenland, des Indes Orientales, & de Turquie, qui toutes durent encore. Le commerce étoit alors en son enfance, & rien ne marque mieux l'ignorance de ce tems-là, à l'égard des Pays un peu éloignés, que l'Association que faisoient ces Marchands; car ils se mettoient plusieurs ensemble, pour s'entre-conduire & pour s'entr'aider. Cette Compagnie qui regarde le Negoce de Levant, est d'une espece particuliere. Ce n'est point une Societé, où chacun fournisse une somme qui s'unisse en masse. C'est un Corps qui n'a rien de commun, que l'octroy & le privilège de négocier en Levant. Il se donne le nom de Compagnie réglée. Il n'y entre que des Marchands de race, ou des gens qui en ont fait l'apprentissage, qui est de sept ans en Angleterre. On donne pour être reçu en ce Corps environ 120 écus, si l'on est moins âgé de 25 ans, & le double, si on l'est plus. La Compagnie ne commet à personne son pouvoir, ni la direction entiere de ses affaires. Elle se gouverne par elle-même, à la pluralité des voix. Celuy qui fait assez de negoce pour

pour porter huit écus d'imposition par an, a sa voix aussi forte que celuy qui en fait pour cent mille. Cette Assemblée ainsi Democratique, envoie les vaisseaux, leve les taxes sur les Marchandises, presente l'Ambassadeur que le Roy envoie à la *Porte*, élit les deux Consuls de la Nation à Smirne, & à Alep, & empêche l'envoy des Marchandises qu'elle ne juge pas propres en Levant. Elle est presentement composé d'environ trois cent Marchands, & elle élève en Turquie beaucoup de jeunesse de bonne maison, qui apprend le commerce sur le lieu. Ce commerce monte à six ou sept millions par an, & consiste en étoffes de laine travaillées en Angleterre, & en argent, qu'on charge tant en Angleterre, qu'en Espagne, en France, & en Italie, en échange dequoy on raporte des laines, & des cottons filez, des galles, de la soye cruë & ouvrée, & quelques autres denrées de moindre valeur. La Compagnie ayant reconnu, que l'envie que l'interest fait naître d'ordinaire entre les gens de même profession, étoit capable de les ruiner, qu'elle leur faisoit hausser, ou baisser le prix des Marchandises, pour courir sur le marché l'un de l'autre, qu'elle met en querelle les Marchands avec les Consuls, les Consuls avec l'Ambassadeur, & qu'elle fait faire mal-à-propos de certaines épargnes qui attirent des avanies, & de rudes vexations. La Compagnie, dis-je, ayant reconnu ces maux, y a fort sagement remedié; car le drap d'Angleterre, dont les Anglois portent en Turquie environ vingt mille pieces par an, & la plupart des autres Marchandises leur sont envoyées avec un tarif du prix auquel ils les doivent vendre. On leur en envoie un autre, pour celles qu'on leur ordonne d'acheter, & ainsi il n'arrive point que les Marchands se causent aucun dommage, dans la vûe de leur profit particulier.

Pour éviter les autres desordres, la Compagnie donne pension à l'Ambassadeur Anglois qui reside à la *Porte*, aux Consuls, & à leurs Principaux Officiers, comme sont le Ministre, le Chancelier, le Secretaire, les Interpretes, les Janniffaires & autres. Ces Officiers ne peuvent lever aucune somme sur les Marchands, ni pour raison de droits, ni sous pretexte de présens, ou de depences extraordinaires. Quand il en faut faire, ils avertissent les Deputez de la Nation qui sont deux Marchands constituez pour agir au nom des autres. Ces Deputez examinent & resolvent avec l'Ambassadeur ou le Consul ce qu'il faut donner, les voyages qu'il faut faire à la *Porte*, & ce qu'il y a à traiter. Ce n'est pas que l'Ambassadeur ou le Consul ne puissent agir seuls; mais ils en usent ainsi pour leur d'écharge, & même dans les

affaires ou importantes, ou extraordinaires ils assemblent toute la Nation. Aussi-tôt que la résolution est prise, les Deputez avertissent le Thésorier de fournir ce qui est nécessaire, soit argent, soit nippes, ou curiositez. Ce Thésorier est établi par la Compagnie même, il fournit pour tout cela, satisfait ponctuellement à tous les frais, payant aussi exactement les gages de chaque Officier. Ainsi l'Ambassadeur & les Consuls n'ont uniquement qu'à veiller à la sûreté de la Nation Angloise, & au bien de son commerce, sans être distraits par leurs propres interets. Il y a beaucoup d'autres beaux reiglements dans cette Compagnie pour la manutention de leur trafic en Levant; aussi se fait il avec un honneur & un profit tout autre que celui de leurs voisins.

Les Hollandois font beaucoup d'affaires à Smirne, & plus qu'aucune autre Nation d'Europe; mais ils en font peu ailleurs, & tout leur commerce dans les autres villes du Levant ne va pas loin. Leur principal profit est à voiturer en Europe les Armeniens, & leurs Marchandises, & à les ramener. Ils gagnent aussi beaucoup sur leur argent, dont la Turquie est toute pleine. Cet argent est de bas alloy, & de plus notablement mêlé de pieces fausses. Il consiste en écus, demi-écus, testons, & pieces de quinze sols. Les écus & les demi-écus sont la plus part au coin de Hollande. Les Turcs les appellent *Af-lani*, comme qui diroit des Lions, à cause que de chaque côté il y a un Lion marqué dessus. Les Arabes par sottise, ou autrement, ont pris le Lion pour un chien, & ont nommé ces pieces *abu-Kelb*, comme qui diroit des chiens. Les quarts sont presque tous faux, & les meilleurs n'ont que moitié de fin. Cependant les Turcs ont si peu de discernement & de connoissance, qu'ils estiment d'avantage cette monnoye que celle d'Espagne. Ils appellent les écus d'Espagne *Marsillies*, par ce que les Marseillois ont été les premiers qui en ont porté de grandes sommes en Turquie.

Les Etats entretiennent un Resident à la *Porte*, auquel ils donnent quatre mille écus d'appointement. Ce Resident a de plus la moitié du revenu des Consulats Hollandois de Levant, qui quelque fois monte à beaucoup, y ayant eu un Consul Hollandois à Smirne qui tira en un an cinquante mille écus de droits. Lors que j'y arrivay, le Consul avoit de grands differens avec les Marchands; il les accusoit de le tromper; il en prenoit leurs livres à témoin; il vouloit qu'ils fussent vûs, & les Marchands n'y vouloient entendre en aucune manière. Le Resident n'ayant osé juger ce different, les parties s'en remirent aux Etats.

Etats. Cependant de peur que la venue du Convoy ne fût de nouvelles affaires, les Marchands & le Consul s'accorderent de ses droits de Consulat à dix mille cinq cens écus pour tout ce que le Convoy avoit apporté, & pour tout ce qu'il emporterait.

Les François sont en grand nombre à Smirne, & en tout le Levant. On en trouve en tous les Ports de Turquie qui sont sur la mer Mediterranée. Ils sont presque tous Provençaux; mais le negoce qu'ils y font est si peu de chose, qu'un Marchand seul en chaque lieu pourroit faire toutes leurs affaires. A Smirne, par exemple, ils sont plus de cent Marchands, & cependant la verité est, qu'il y a eu des années qu'il ne venoit pas de France quatre cens mille livres d'effets pour eux tous. Plusieurs d'entr'eux n'ont pas cinq cens écus de fond. Ils sont tous fort peu d'accord, & entretiennent fort bien la division en leur commerce. Ainsi il ne faut pas s'étonner s'il diminue, & s'il cause en general plus de dommage que de profit. Ceux qui en connoissent bien la nature, & les maximes, disent que c'est cette desunion qui les ruine en Levant, & que si l'on compare l'état present avec l'état passé du negoce qu'ils y font, on trouvera qu'il est plus miserable, & plus sterile que jamais. On ajoute, que les Provençaux ont eu en Turquie des fortunes, & des rencontres de tems si favorables, qu'on ne peut assez s'étonner qu'ils n'ayent pas rempli leur pais de richesses en ces tems heureux. Un de ces tems-là commença environ l'an 1656, & dura treize ans, pendant lesquels ils faisoient un commerce, sur lequel ils gagnoient d'entrée quatre vingts & nonante pour cent.

Ce commerce qui au fond étoit extrêmement inique, est celui des pieces de cinq sols, qui a tant fait débruit. Les Turcs prirent les premières à dix sols la piece. Elles demurerent quelque tems à ce prix, & furent après rabaisées à sept sols & demi. Ils ne vouloient point d'autre monnoye. Toute la Turquie s'en emplissoit, & l'on n'y voioit plus guere d'autre argent, parce que les François l'emportoient. Cette bonne fortune les aveugla si fort, qu'ils ne se contentèrent pas du grand gain qu'ils faisoient, ils en voulurent davantage, ils se mirent à alterer les pieces de cinq sols, & ils en firent faire d'argent bas à Dombes premièrement, puis à Orange, & à Avignon. On en fit de pires à Monaco, & à Florence, & enfin on en monnoya en des Chateaux écartez dans l'état de Genes, & en divers autres lieux, qui n'étoient que de cuivre argenté. Les Marseillois, pour débiter leur monnoye, la rabaissoient eux-mêmes, & la donnoient en payement,

ment, & aux changeurs à moindre prix que le cours. Les Turcs furent long-tems sans s'apercevoir de la tromperie qu'on leur faisoit, quoy qu'elle fust si grossière, & si importante; mais en fin ils s'en aperçurent, & elle les irrita si fort, qu'ils firent par tout de grandes avanies aux François, les traitant de faux Monnoyeurs, quoy que les Hollandois & les Genoïs y eussent autant de part. Ils defendirent aussi d'exposer aucune de ces mêmes pieces qu'ils appelloient des *Timmins*, qu'au vray coin de France, & ils les rebaisserent, & les mirent à cinq sols la piece. Tous les Marchands Europeans, excepté les Anglois, étoient chargez, quand cela arriva, de grosses sommes de ces *Timmins*. Leurs Magazins en étoient remplis, il en venoit des Vaisseaux chargez, & on commençoit d'en fabriquer par tout. Le décri de cette monnoye causa beaucoup de perte à ceux qui en faisoient trafic, plusieurs y ayant perdu ce qu'ils avoient gagné, et quelques uns davantage.

Les Anglois furent les Auteurs du décri. Si cette monnoye eût continué d'avoir cours, leur negoce étoit ruiné; car il consiste particulièrement en achat de soye. Or les Negocians des *Timmins* faisoient hauffer le prix des soyes, ne se souciant pas à quel prix ils les achetassent, pourveu qu'on prît leurs pieces de cinq sols en payement. J'en ay vû à plus de cinquante marques différentes; les plus communes avoient pour coin d'un côté une tête de femme avec ces mots au tout, *Vera virtutis imago*, & de l'autre l'Ecu de France, avec ceux-cy, *Currens per totam Asiam*.

Il n'y a pas de gens au monde plus aisés à tromper, & qui aient été plus trompez que les Turcs. Ils sont naturellement assez simples, & assez épais, gens à qui on en fait aisément à croire. Aussi les Chrétiens leur font sans cesse une infinité de friponneries, & de méchans tours. On les trompe un tems, mais ils ouvrent les yeux, & alors ils frappent rudement, & se paient de tout en une seule fois. On appelle ces amandes qu'ils font payer, *Avanies*. Elles ne sont pas toutes des Impositions injustes, & il en est de cela comme des Confiscations si fréquentes aux Douanes. La plupart des Ministres & leurs Officiers devorent le peuple. La *Porte* souffre cela, & exhorte à la resipiscence. Si les plaintes cessent, le mal est étouffé; si elles redoublent, la *Porte* envoie couper la tête à l'accusé, & confisque son bien. Avec cela le peuple est vangé, le trésor est accru, la justice est faite, & l'exemple est donné.

Les Marseillois disent, que ce sont les avanies qui ont ainsi affoibli le commerce des François en Levant; aussi en ont-ils

ont-ils payé pour des sommes immenses. Entre toutes celles dont j'ay oui parler, il y en a une que l'on n'oublira jamais, & qui leur fut faite du tems que *Monsieur de Sézy* étoit Ambassadeur de France à la *Porte*, & voicy comment la chose arriva.

Il prit envie à son Excellence de se faire Fermier du Grand Seigneur, & de prendre la Ferme des Douanes de Constantinople, & de Smirne. Au bout de six mois *Monsieur de Sézy* se trouvant en arriere de cent mille francs, demanda à en être déchargé; ce qu'on luy accorda par grace, à condition de payer ce qu'il devoit. Mais comme il n'avoit point d'argent, les Turcs obligèrent la Nation Françoisise à paier pour lui. Aussi disoit-il aux Marchands qu'il n'avoit pris les Douanes, que pour le bien du commerce des François, & pour empêcher les differens qui naissent journellement entr'eux & les Turcs, à l'occasion des Douanes. Les Marchands ne manquoient pas de bien répondre, & de se deffendre par de bonnes raisons; mais ce fut en vain, il fallut qu'ils paiaissent les cent mille francs: & comme ils n'avoient point d'argent eux mêmes, ils furent réduits à en emprunter des Juifs à vingt cinq pour cent pour six mois. J'ay oui assurer à des gens qui le savoient bien, que ces cent mille francs furent remboursés si tard, que l'interest montra à trois fois autant que le capital, de maniere que cette avanie coûta près de cent cinquante mille écus à la Nation.

Ils en paierent deux autres durant l'Ambassade de *Monsieur de la Haye*, le fils, qui coutèrent deux cent mille francs. J'ay aussi oui conter à divers Marchands, qu'un de ses prédécesseurs prit quinze ans durant, cinq cens écus sur chaque Voile Françoisise qui venoit à Constantinople, pour le prétendu remboursement d'une dépence de six cens écus, qu'il disoit avoir faite pour le commerce de la Nation, & que lors que les Marchands luy representoient qu'il s'étoit cent fois remboursé de cette somme, il répondoit, *Je rendrai mes comptes, je ne prens que ce qui m'est dû*.

Les Venetiens tiennent un Consul à Smirne, & les Genoïs aussi. Il y a là pourtant peu de Marchands de ces Nations, sur tout de Genoïs, pour lesquels il n'y a rien à faire en Levant. Ils ne s'y étoient établis que pour le negoce des pieces de cinq sols, à cause du grand profit qu'on y faisoit; aussi dès que ce negoce fut deffendu, leurs principaux Marchands se retirerent: Il n'en demeura que deux ou trois à Smirne, & pas un à Constantinople. Leur Compagnie de Levant commença à se dissoudre, & il n'y a pas de doute, que tout cet établissement des Genoïs se feroit entierement dissipé, par le rappel de leur

Resident à la *Porte*, & de leur Consul à Smirne, s'ils n'avoient été retenus de faire ce rappel par deux considerations : l'une que les Turcs ne permettent jamais aux Nations établies chez eux de s'en retirer tout à fait : l'autre que cette entiere retraite auroit découvert trop manifestement le pauvre motif de la Republique, dans une entreprise qui luy avoit coûté beaucoup, & qui avoit donné une occasion à la France, de faire éclater le mécontentement qu'elle avoit de sa conduite. Peut-être ne sera-t-on pas fâché de lire trois ou quatre pages, pour s'instruire plus particulièrement de ce fait.

J'en commenceray le récit, en disant que les Genoïis ont autrefois été tres-puissans au Levant. Qu'ils ont été maîtres de beaucoup d'Isles dans l'Archipel, de diverses Côtes de Mer en Grece, & de plusieurs villes sur la Mer noire. *Pera* même, à present un Fauxbourg de Constantinople, étoit à eux. L'histoire des Siecles passez raconte assez au long, de quelle façon, & en quel tems ils perdirent tout cela, sans qu'il soit besoin d'en retoucher rien icy. La guerre de Candie qui arriva l'an 1645 leur fit venir l'envie de rentrer en commerce avec les Etats du Grand Seigneur ; s'imaginant qu'ils s'empareroient du grand negoce, que les Venitiens y faisoient avant la guerre. Pour faire plus seurement & plus promptement réussir ce dessein, ils eurent recours à la recommandation du Roy de France, comme étant le plus ancien Allié de l'Empire Ottoman, & le plus considéré. Le Conseil du Roy, qui avoit alors bien d'autres choses en teste que le commerce, accorda aux Genoïis la recommandation qu'ils desiroient. Il ne s'aperceut pas de divers dommages qui en revenoient clairement à la Nation Françoisé, dont le plus considerable étoit, le prejudice que cela faisoit aux Capitulations, qu'ils pretendent avoir faites avec la *Porte*, & dont la principale est ; *Que les Nations Europeanes qui voudront s'établir au Levant, n'y pourront negocier que sous la Baniere & Protection de France.* Mr. de la Haye le Pere étoit alors Ambassadeur de France en Turquie, il donna toute sorte d'aide à la negociation des Genoïis ; mais cependant elle ne réussit point, parce qu'elle ne fut pas, dit-on, assez vivement poursuivie.

Ils la reprirent l'an 1664 excités par les grands profits qui se faisoient au negoce des piéces de cinq sols, comme je l'ay dit. Ils ne pouvoient pas s'attendre alors que la France sollicitât en leur faveur comme elle fit la premiere fois, parce que les choses avoient bien changé, soit à l'égard du commerce en general, soit à l'égard du commerce de Levant en particulier, & ils voyoient bien au contraire que leur entreprise seroit désa-

gréable

gréable à la France ; mais ils pensoient que ce Royaume se fût tellement bröüillé avec le Turc, par le secours donné contre Luy aux Venitiens, & à l'Empereur, que son opposition, ou sa recommandation seroit de peu d'efficace. Ils rechercherent l'assistance de l'Angleterre, & de l'Empire, & ils se contenterent à l'égard de la France, d'y donner une simple information de leur dessein. Leur Resident dit au Roy, qu'il s'étoit établi à Genes une Compagnie de Levant, que la Republique avoit dessein d'envoyer un Ambassadeur à la *Porte*, & qu'elle esperoit que S. M. voudroit bien favoriser sa negociation. Le Roy luy repondit seulement, *Qu'il souhaittoit à la Republique toute sorte de bons succès.*

Cette réponse augmentant l'incertitude que les Genoïis avoient déjà, de la reception qu'on leur feroit à Constantinople, & de la maniere dont le Grand Seigneur les voudroit traiter ; ils envoyerent incognito le Marquis Durazzo, un des principaux Interezzés en la Compagnie, pour s'assurer de tout, & pour traiter secrettement avec le Vizir. Ce Gentilhomme vint avec le Comte de Lessé Ambassadeur Extraordinaire de l'Empereur, & comme étant de sa suite. Il vit le Grand Vizir, negocia avec luy, & obtint avec l'entremise de cét Ambassadeur, & de l'Ambassadeur d'Angleterre, qui appuyerent fortement sa Negociation, que les Genoïis auroient des Capitulations semblables, à celles des Anglois, & des Hollandois. L'Envoyé ayant parole du Grand Vizir au nom de Sa Hauteffe, retourna à Genes, & fit rapport de ce qu'il avoit traité avec le Divan. Les Genoïis firent aussitôt preparer deux grands Vaisseaux pour aller à Constantinople, & ils y envoyerent le même Marquis Durazzo en qualité d'Ambassadeur.

La premiere negociation de ce Marquis avec le Vizir n'avoit pas été si secrette, que les François qui étoient au Levant ne l'eussent incontinent apprise. Le dessein des Genoïis les troubla. Ils apprehenderent que ce nouvel établissement ne fût dommageable à leur commerce : cela fit qu'ils écrivirent en France, que leur negoce souffriroit beaucoup de diminution, si les Genoïis s'établissoient en Turquie, qu'il falloit les en empêcher. On se resolut de le faire, & on donna des ordres pour cela à l'Ambassadeur de France à la *Porte*, qui étoit alors *Monsieur de la Haye le Fils.*

Il ne faisoit que de revenir d'Adrinople pour d'autres affaires, lors qu'il reçut l'ordre de s'opposer à l'établissement des Genoïis. Il envoya aussitôt demander permission d'y retourner ; car en Turquie aucun Ambassadeur ne peut sans congé aller à la Cour.

Le Grand Vizir n'y étoit pas: il étoit allé vers la Theffalie pour presser le Siege de Candie. Le *Caimacan*, qui est comme un Lieutenant de Grand Vizir, ayant eu des avis secrets de l'ordre que l'Ambassadeur de France avoit reçu, fit réponce, qu'il ne pouvoit luy accorder la permission qu'il demandoit, sans avoir auparavant le consentement du Grand Vizir.

L'Ambassadeur vit bien que c'étoit un refus qu'on luy donnoit. Il envoya un Gentilhomme à Andrinople avec des instructions, pour représenter aux Ministres, que par les Capitulations que l'Empereur de France avoit avec le Grand Seigneur, la *Porte* s'étoit obligée à ne recevoir en Turquie aucune Nation d'Europe, que sous la Baniere Françoisé: qu'ainsi c'étoit contrevenir à ces Capitulations que de traiter avec les Genoïs, & que si le Traité se conclusoit, il se retireroit. Tout ce que le Gentilhomme de l'Ambassadeur représenta, & ce qu'il communiqua de ses instructions, fut envoyé au Grand Vizir, & examiné au lieu où il étoit. La réponce qu'eut l'Ambassadeur fut tout à fait rude & incivile: il ne s'en faut pas étonner, le Grand Vizir étoit encore plein de l'affront, que les François luy avoient fait recevoir en Hongrie; elle contenoit. *Que la Porte étoit ouverte pour se retirer de même que pour venir, que l'Empereur de France n'avoit pas droit de vouloir empêcher le Grand Seigneur de faire la paix avec de vieux Ennemis, & de leur accorder des Capitulations, lors qu'ils les luy venoient demander, & qu'il devoit suffire à Sa Majesté d'être reconnue à la Porte pour Empereur, & pour premier Prince de la Chrétienté, sans prétendre luy rien prescrire pour les autres.*

L'Ambassadeur Genoïs arriva à Constantinople, pendant qu'on travailloit ainsi à empêcher sa reception. Il n'en fut pas surpris; ayant eu des nouvelles sur sa route qui luy faisoient appréhender quelque chose de semblable. On luy donnoit avis que le Resident de Genes en France, ayant fait savoir au Roy, que ses Maîtres envoyoient le Marquis Durazzo à Constantinople en qualité d'Ambassadeur, le Roy avoit répondu; *Je souhaite bon voyage à l'Ambassadeur de la République; mais je ne say pas ce que le Nôtre aura fait à la Porte sur ce sujet.* J'ay vû bien des gens qui ont crû, qui si le Grand Vizir n'eust pas été picqué contre les François, pour les raisons que j'ay marquées, & n'eust pas eu quelque sorte d'aversion personnelle pour l'Ambassadeur, les Genoïs n'auroient point été recus en Levant; parce que la *Porte* ne consideroit pas assez un interest de commerce, pour l'accorder au prejudice des Capitulations avec la France, qui sembloient luy en avoir ôté la liberté.

Après

Après avoir demeuré douze jours à Smirne, je me remis en mer pour passer à Constantinople, où j'arrivay le 9^{me} Mars, j'y débarquay sans peine, sans risque, & sans frais beaucoup de choses precieuses que j'avois avec moy, & en si grande quantité, que deux chevaux ne les pouvoient porter. Monsieur de Nointel, Ambassadeur de France, me dit, que je fisse mettre son nom, & des fleurs de Lys sur mes Caisses, & qu'il les enverroit querir comme appartenantes à Luy. Cela se fit, & avec la plus grande facilité du monde. Il envoya un Interprète dire au Douannier, qu'il étoit venu deux Caisses sur le Vaisseau Flamant, arrivé le jour précédent, qui luy appartenoient, & qu'il le supplioit de les laisser passer. Le Douannier donna l'ordre pour cela, qui fut aussi-tôt exécuté. L'Interprète alla au Vaisseau Hollandois, fit débarquer les deux Caisses, & les fit porter à l'Hôtel de l'Ambassadeur, qui eut la bonté de me les envoyer le même jour.

Les Ambassadeurs, les Residents, & les Envoyez, qui sont à la *Porte*, ont le privilège de faire entrer & sortir ce qu'ils veulent, en disant seulement, qu'il est à eux sans que la Douanne en prenne connoissance. On peut dire que cette honnêteté & générosité des Turcs n'a point sa pareille en toute l'Europe.

Lors que j'arrivay à Constantinople, Monsieur de Nointel se preparoit à aller trouver le Grand Seigneur à Andrinople, pour renouveler les Capitulations. L'affaire étoit d'importance, & faisoit éclat par tout, parce qu'elle duroit depuis sept ans, & que les Turcs negligoient fièrement l'Ambassadeur, malgré la guerre qu'ils venoient de déclarer à la Pologne. Voicy l'origine des differens, qui regnoient alors entre la France & la Turquie.

Au commencement du Regne de Mahomet IV. qui est aujourd'huy Empereur des Turcs, & qui parvint à l'Empire à l'âge de sept ans, l'an 1648. l'Etat étoit gouverné par des Femmes, & par des Eunuques, qui remplissoient les premieres Charges comme il leur plaisoit. Les Turcs demeurent d'accord, que la Cour Ottomane ne fut jamais si corrompue, & dans un si étrange dérèglement de conduite. Presque tous les mois on voyoit un nouveau Grand Vizir, auquel après quelques jours de Ministère on ôtoit la charge, & souvent la vie. C'est la coûtume de Turquie, qu'à l'avenement d'un Grand Vizir, tous les gens de condition le vont voir, & luy font un Présent. Les Ambassadeurs particulièrement y sont comme obligez. Monsieur de la Hays, le Pere, qui étoit alors Ambassadeur de France

France à la Porte, voyant les frequans changemens de Grand Vizir, qui arrivoient en ce tems-là, crût que durant tout le bas âge de Sa Hauteſſe, les choses n'iroient point autrement, & qu'ainſi la viſite & les preſens qu'il faiſoit à chaque nouveau Grand Vizir, étoient viſite & preſens perdus, puisqu'on en changeoit preſque tous les mois, & quelque fois plus ſouvent. De façon qu'il prit reſolution de regarder tranquillement ces changemens de premier Miniſtre, ſans faire de viſite, ni de preſent à aucun.

Il arriva peu après, que *Cuperly Mabomet Pacha* eut le Sceau de l'Empire, c'eſt-à-dire, qu'il fut fait Grand Vizir. L'Ambaſſadeur crût, que la fortune de celui-cy ne ſeroit pas meilleure que celle de ſes prédéceſſeurs, & qu'elle n'auroit auſſi qu'une fort courte durée; mais il ſe trompa, & la choſe reuſſit tout autrement. Ce Grand Vizir ſe maintint dans la charge juſque à ſa mort, qui arriva l'an 1662.

Dés qu'il y fut entré, chacun luy fit ſa viſite, & les preſens accouûtumez, entr'autres les Miniſtres Etrangers, excepté l'Ambaſſadeur de France. On dit à celui-cy pluſieurs fois d'en faire autant, & même on l'en preſſa; mais le deſir d'épargner un preſent à la Nation le retint: neantmoins voiant enfin, que *Cupirly* ſ'établiſſoit à la Cour ſur la ruine de pluſieurs Grands, & que ſelon toutes les apparences, il ſeroit quelque tems Grand Vizir: il l'alla voir, & luy fit ſon preſent. Ce fut là véritablement une viſite, & un preſent perdu; car le Vizir indigné de la négligence, & du peu de conſideration qu'il avoit témoigné pour luy en cette importante rencontre, avoit formé le deſſein de ſ'en vanger ſur luy, & même ſur toute la Nation Françoisé. C'eſt là au vray la ſource & l'origine de la mauvaiſe correſpondance qu'il y a eu entre la France & la Turquie durant tout le Miniſtere de ce Vizir, qui a été de douze années, & depuis même ſous le Miniſtere de ſon fils qui luy ſuccéda. De maniere que la dureté de la Porte envers les trois derniers Ambaſſadeurs de France, *Monsieur de la Haye le Pere*, *Monsieur de la Haye le Fils*, & *Monsieur de Nointel*, & les diverſes avanies qui ont été faites aux François pendant vingt ans, ſe doivent rapporter originairement à un chagrin perſonné, non-obſtant les raiſons ſur quoy on les a fondées dans la ſuite, dont les principales & les plus juſtes étoient, l'entreprise ſur Gygery, & les ſecours donnez à l'Empereur, & aux Venitiens.

Le Vizir ne fut pas long-tems à chercher l'occaſion de faire éclater ſon reſſentiment. Il ſ'en préſenta bien-tôt une, toute telle qu'il la pouvoit ſouhaitter pour un ſi mauvais diſſein.

C'étoit

C'étoit le tems de la Guerre de Candie; la France avoit aſſiſté ſecrettement les Venitiens dès le commencement de la Guerre, & l'on tient que *Monsieur de la Haye* eut ordre, d'avoir un commerce ſecret avec les Venitiens, & de leur faire ſavoir les deſſeins des Turcs. Il arriva l'an 1659, qu'un François, qui ſe faiſoit appeller Vertament, & qui avoit un employ aſſez honorable en Candie dans les Troupes Venitiennes, alla demander congé au Capitaine General d'aller voir Constantinople. Le Capitaine General luy fit expedier un Paſſeport, & le chargea d'un gros paquet de Lettres pour l'Ambaſſadeur de France. Le François qui n'avoit point d'autre deſſein que de ſe faire Turc, ſe préſenta au Caimacan de Constantinople, luy dit qu'il avoit quitté le Camp des Chrétiens, parce qu'il vouloit abjurer leur Religion pour embraffer le Mahometiſme, au reſte qu'il avoit un paquet de Lettres de grande importance à mettre entre les mains du Grand Vizir. Le Caimacan le fit auſſi-tôt conduire à Andrinople, où étoit la Cour en ce tems-là. Ce Perfide deſerteur ne ſe contenta pas de renier la Foy, il decouvrit au Grand Vizir le commerce de l'Ambaſſadeur de France avec les Venitiens, & luy dit, que le paquet de Lettres qu'il luy remettoit, le luy feroit connoître fort clairement.

Le Grand Vizir avoit eu des ſouſpçons de ce commerce caché, & il en devenoit comme aſſuré, par les choſes qu'il entendoit dire à ce Renegat. On peut juger à quel point il ſ'emporta contre l'Ambaſſadeur de France, irrité comme il étoit, & de plus naturellement inhumain & ſanguinaire. Il ſe poſſéda neanmoins, & témoigna dans cette rencontre plus de retenue & de moderation, qu'il n'y avoit lieu d'en eſperer.

Monsieur de la Haye qui avoit ſceu le diſſein de Vertament, & ce qu'il alloit faire à la Cour, & qui d'ailleurs connoiſſoit le naturel du Grand Vizir, la diſpoſition de ſon eſprit ennemy, & l'importance de ce qui ſe paſſoit; ne douta point que le paquet intercepté ne luy fit une grande affaire. Il en communiqua avec ſes Interpretes, & ſes Secretaires. Celui des chiffres prit une telle épouvante, qu'il reſolut de ſ'enfuir, ſachant que le Grand Vizir ſur un pareil ſujet d'une Lettre en chiffres interceptée, avoit fait mourir ſous le bâton un Interprete des Venitiens. Il dit à *Monsieur de la Haye*; *Monſieur je ſuis craintif de mon naturel, & je declare à Votre Excellence, que dès que je ſentiray le bâton, il n'y a point de ſecret que je ne reveille; faites moy cacher ou evader.* L'Ambaſſadeur le fit conduire en un lieu ſecret & bien aſſuré, & ſe prépara à ce qui en arriveroit. Il étoit au liét travaillé de la pierre, tellement qu'il ne put aller à Andrinople,

nople, lors qu'il recût ordre de s'y rendre. Il fit dire au Caïmacan, qui luy envoya cét ordre de la part du Grand Vizir, qu'il étoit auliét, & qu'il luy étoit impossible de se mettre en chemin, qu'il enverroit son Fils en sa place.

Tout ce que le Grand Vizir avoit trouvé dans le paquet du Capitaine General des Venitiens, étoit écrit en chiffres; on avoit en vain appelé les Renegats, & les Interpretes qui étoient à la Cour Ottomane: aucun n'avoit été capable de rien déchiffrer. Cela irritoit toûjours de plus en plus le Grand Vizir. *Monsieur de la Haye* le Fils le trouva en cette méchante humeur lors qu'il arriva à Andrinople, & luy ayant répondu, peut-être avec un peu plus de fermeté, que la circonstance ne le requeroit; Cupirly, que la passion emportoit, le fit outrager en sa personne, & le fit emprisonner en une Tour qui est attachée aux murailles d'Andrinople, en disant; *Qu'il ne falloit pas endurer dans le Deputé d'un Ambassadeur, quoy que son Fils, ce qu'il faudroit endurer dans l'Ambassadeur même.* Le Grand Vizir ne fit aucun outrage aux Marchands ni aux Interpretes, qui étoient venus avec *Monsieur de la Haye*. Il n'en fit point non plus au Secretaire, ni au Chancelier. Il se contenta de les faire menacer de grands tourmens, & de la mort, s'ils ne dechiffroient les Lettres du Capitaine General; mais ils ne souffrirent rien, & ils en furent quittes pour beaucoup de crainte. Un des Interpretes, nommé *Fournetti* en devint tellement malade, qu'il l'est encore après tant d'années, & qu'aparamment il ne guerira jamais.

La Cour Ottomane étoit alors à Andrinople, comme je l'ay dit, & elle se preparoit à la guerre de Transilvanie. *Monsieur de la Haye* le Pere, aprenant que le Grand Vizir étoit prêt à partir pour y aller, & craignant qu'il ne partît sans élargir son Fils, comme il arriva en effet; fit un effort sur son mal, & entreprit d'aller à Andrinople; *Madame de la Haye* sa Bru l'animant à ce voyage, & luy representant sans cesse, que s'il n'agissoit luy-même promptement pour la delivrance de son Fils, il couroit risque de le perdre; que le Grand Vizir étoit cruel & irrité, & qu'il falloit l'adoucir.

Un mois avant son depart, il avoit fait un coup hardy, & qui merite bien qu'on le raconte. Voicy ce que c'est. Peu avant la venuë de Vertamont à Constantinople, il arriva un François nommé *Quiclet*, avec sa Femme, & un autre François nommé *Poulet*, qui aimoit assez cette Femme, pour l'avoir voulu accompagner en toutes les courses. Ce *Quiclet* étoit grand dechiffreur, homme de Lettres, mais de peu de jugement. il avoit servy au dechiffrement sous des Ministres d'Etat,

d'Etat, & des Ambassadeurs. Il étoit gueux autant presque qu'on le peut être. Une je ne say quelle mauvaise étoile l'avoit conduit à Constantinople. On dit qu'ayant appris les recompenses, que le Grand Vizir promettoit à qui déchiffroient les Lettres du Capitaine General; la Femme de ce Miserable alla dire à des gens de Monsieur de la Haye. *Son Excellence refuse de prêter de l'argent à mon mary; mais s'il veut, il en peut avoir du Grand Vizir tant qu'il voudra.* Je ne fais pas assurément, si la chose est comme on me la racontée; mais quoy qu'il en soit, *Monsieur de la Haye*, qui savoit la grande envie qu'avoit Cupirly d'apprendre ce que contenoient ces Lettres interceptées, qui apprehendoit qu'il n'y eut des choses qui le perdissent, & tous les François du Levant, & qui savoit la pauvreté du dechiffreur François; l'envoya querir, le mena sur une terrasse du Palais qui regarde le jardin, & après luy avoir fait faire quelques tours, l'entretenant de discours qu'on n'a point sçeus; il fit signe à des gens apostez qui luy firent sauter la terrasse; d'autres gens postez aussi à l'endroit où il tomba, voyant qu'il n'étoit pas mort de sa chute, l'acheverent, & l'enfvelirent secrettement.

L'Ambassadeur de France étant allé à l'Audiance du Grand Vizir, ce Ministre fit aposter d'abord les Lettres interceptées, & luy dit de les expliquer. *Monsieur de la Haye* luy répondit, que tout le monde savoit que les Ambassadeurs & les Ministres des Princes de la Chrétienté, ne s'écrivoient l'un à l'autre qu'en chiffres, de quelque matiere que ce pût être, & neanmoins qu'ils ne s'entendoient point eux-mêmes aux chiffres: qu'ils avoient des Secretaires qui les composoient, & les expliquoient; que depuis six mois il avoit envoyé en France celui dont il se servoit pour cela, toutesfois que si le Grand Vizir vouloit qu'il emportast les Lettres à son logis, il travailleroit à les déchiffrer, & que s'il en pouvoit venir à bout, il luy feroit savoir ce qu'elles contenoient. Le Grand Vizir ayant entendu cette réponce, ne fit que sourire à l'Ambassadeur, & aussi-tôt il se leva sans luy rien dire. Peu de jours après il partit pour Transilvanie, laissant *Monsieur de la Haye* le Fils en Prison, mais un peu moins reserré, & *Monsieur de la Haye* le Pere sans aucune sorte de réponce.

Le Grand Seigneur n'alla pas à cette guerre de Transilvanie, il demeura à Andrinople. L'Ambassadeur s'y tint pendant toute l'absence du Grand Vizir, pensant obtenir de sa Hauteffe l'élargissement de son Fils, mais personne n'osoit en parler sans l'ordre du Grand Vizir. Ce Ministre termina

promptement la guerre, & revint Victorieux à Andrinople. Aussi-tôt qu'il y fut arrivé, on luy parla de *Messieurs de la Haye*. Il répondit avec une feinte surprise, *Et quoy ces Messieurs sont-ils encore icy ?* Cela vouloit dire, *qu'ils pouvoient s'en aller,* & en effect le Fils fut aussi-tôt élargi. L'un & l'autre s'en retournerent à Constantinople, sans avoir vû le Vizir.

Aussi-tôt qu'on sçeut en France l'affaire que ce premier Ministre avoit faite à *Monsieur de la Haye*; le Cardinal envoya un Gentilhomme au Grand Vizir, pour empêcher qu'elle n'eust de mauvaises suites. Cupirli, dont la haine étoit accrue par la vengeance, & qui haïssoit *Messieurs de la Haye* à mort, vouloit les renvoyer, & obliger ce Gentilhomme à prendre la place de l'Ambassadeur. Il le luy fit dire, s'engageant de faire agréer la chose en France; mais ce Gentilhomme ne voulut point y entendre: il s'en excusa fort honnêtement. On dit qu'il plût beaucoup au Grand Vizir, en tout ce qu'il traita avec luy. Je suis mary de ne savoir pas son nom, pour en faire honneur à ce recit.

Le compte que ce Gentilhomme rendit de sa Negociation, fit rappeler *Monsieur de la Haye*. On ne luy envoya point de Successeur; mais on luy manda, de laisser pour Resident en sa place, un Marchand François établi à Constantinople depuis plusieurs années, nommé *Monsieur Roboly*. La France n'y eut point d'autre Ministre, jusques vers la fin de l'an 1665.

Le Roy, qui gouvernoit alors par luy-même, avec beaucoup d'éclat & de succez, s'étoit déjà bien vengé des insultes faites à la famille de son Ambassadeur, & des avanies qu'on mettoit journellement sur ses sujets en Turquie, en donnant de puissans secours aux Ennemis de l'Empire Ottoman; mais tout cela augmentoit journellement la mauvaise intelligence entre les deux Empires, & les choses étoient venues à un point, qu'il falloit, ou rompre tout à fait, ou renouer l'alliance. La consideration du negoce de Levant fit prendre le dernier party: on se resolut d'envoyer un Ambassadeur à Constantinople, pour renouveler les Capitulations. *Monsieur de la Haye le Fils* étoit alors à Paris, à solliciter de l'employ, & plusieurs années d'arrerages, dûs à la succession de son Pere, mort en cette ville quelques années auparavant. Comme il savoit mieux que personne, que l'Ambassade de Constantinople étoit lucrative, & avec combien d'éclat & d'autorité elle s'exerçoit, il la sollicita puissamment,

famment, & pour l'obtenir avec plus de facilité, il offrit aux Ministres de quitter ce qui luy étoit dû.

Les gens qui faisoient pour luy à la Cour, alleguoient en sa faveur son experience aux affaires de Turquie, & son courage tel qu'il le falloit pour negotier avec les Turcs, & ils disoient d'un autre côté, qu'il étoit de l'honneur du Roy, que *Monsieur de la Haye* allast en Ambassade à Constantinople: que cela humilieroit grandement le Vizir, parce qu'il seroit obligé de faire honneur à une personne, que son Pere avoit outragé & hay. On entendoit parler de Cuperly Mohammed Pacha, qui étoit decédé l'an 1662, après avoir établi son fils en sa place. Je ne say comment ce conseil, tout mauvais qu'il étoit, fut embrassé; si ce n'est en disant, qu'on étoit toujours dans le dessein de faire venir les Turcs à la raison par force. La suite des affaires fit voir quelque chose de semblable.

Monsieur de la Haye arriva à Constantinople au mois de Novembre 1665. Il fit une entrée pompeuse, & il se conduisit durant les cinq années que dura son Ambassade, avec autant de hauteur qu'on le pouvoit attendre d'un Ministre ferme, qui soutient le caractere d'Ambassadeur d'un Roy Puissant & redouté. Il ne parloit d'autre chose dans les visites qu'il faisoit aux Ministres du Divan, que de la grandeur du Roy son Maître, & de la puissance de ses Armes. Cela déplût fort au Vizir, qui s'imagina, que c'étoit une insulte qu'on luy venoit faire, & au Grand Seigneur jusques dans sa Cour, & dans cette prevention il traita l'Ambassadeur avec un mépris assez outrageant. Luy ayant accordé Audience, il le recût avec beaucoup de fierté & de dédain sans le regarder, & sans se lever de sa place, selon la coûtume ancienne, & selon qu'il se pratique envers les Ambassadeurs de l'Empire, & de toutes les testes Couronnées. Il ne se contenta pas de cela, il luy fit reproche en termes aigres, des secours de France envoyez en Hongrie, & en Candie, & de l'entreprise de Gigerly. *Monsieur de la Haye* dissimula, croyant qu'à la sortie le Vizir luy feroit les civilités accoutumées; mais il fut trompé: le Vizir le congédia, avec la même indifférence qu'il l'avoit recû.

L'Ambassadeur ayant fait reflection sur l'affront, que le Vizir luy avoit fait à cette Audience, luy en envoya demander une autre, à condition qu'il le recevrait debout, & sans luy faire de reproches. Le *Raisquitab* qui est le Grand Chancelier de l'Empire, & le *Kiaia* du Vizir qui est comme son Maître d'Hôtel, répondirent à l'Interprete, qu'il assurât son Maître

Maître que le Vizir le recevoit comme il devoit. L'Ambassadeur s'étant fié à cette parole fort équivoque, alla à l'Audience du Vizir; mais il y fut reçu comme la première fois. Ce qui fâcha si fort *Monsieur de la Haye*, qui ne s'attendoit point à ce nouvel outrage; qu'il dit au Vizir, que l'Empereur de France l'ayant envoyé à la *Porte*, pour confirmer l'amitié entre les deux Empires, il n'avoit pas voulu contester pour Audience celle qu'il luy avoit donnée, parce qu'il ne luy avoit pas fait les honneurs dûs à l'Ambassadeur du plus grand, & du plus puissant Monarque de la Chrétienté, & qu'il luy déclaroit avoir ordre de luy rendre les Capitulations, & de s'en retourner en France, sur le Vaisseau même qui l'avoit amené, s'il ne le traitoit convenablement à la grandeur de son Maître. Le Grand Vizir s'irrita de ce discours, & répondit avec quelques injures. L'Ambassadeur s'emporta aussi de son côté, & prenant des mains de l'Interprete les Capitulations, il les jeta contre les genoux de ce Ministre, & se levant aussitôt, il sortit sans rien dire, & sans rien attendre. Mais on l'arrêta à la porte de l'Antichambre. Le Vizir fit en même tems appeler le *Moufti*, *Vani Effendi* Precepteur du Grand Seigneur, & le *Captan Bacha*, & delibera avec eux de ce qu'il falloit faire dans une rencontre de cette importance. La résolution fut, qu'on en informeroit le Grand Seigneur. Sa Hauteffe étoit à la chasse à vingt lieues de Constantinople, ce qui fut causé que la réponse fut trois jours à venir, pendant lesquels *Monsieur de la Haye* demeura arrêté dans un appartement du Palais du Vizir.

Pendant ce tems, le *Captan Pacha* fit dire de la part de ce Ministre à *Monsieur de la Haye*, que s'il vouloit baiser sa veste, lors qu'il luy donneroit Audience, comme avoit fait le Comte de Leslé, Ambassadeur de sa Majesté Imperiale, il le recevoit de bout, & luy faisoit les mêmes honneurs qu'il avoit faits à ce Comte. L'Ambassadeur luy répondit, qu'il ne se regloit sur les exemples de personne, lors qu'ils étoient prejudiciables à la grandeur de l'Empereur de France. Le *Captan Pacha* luy fit demander, ce qu'il pouvoit trouver à redire, en l'exemple du Comte de Leslé; puisque son Maître étoit l'Empereur des sept Rois, qualité que prend l'Empereur auprès des Turcs, à cause qu'il s'élit par sept Electeurs. Après beaucoup de Negotiations de part & d'autre, & après que la réponse du Grand Seigneur fut venue, il fut arrêté entre le Grand Vizir, & l'Ambassadeur, qu'il sortiroit quand il luy plairoit, que les deux Audiances qu'il avoit reçues seroient

oubliées,

oubliées, & qu'on luy en donneroit une, avec les civilités & les ceremonies accoutumées.

Cette Audience se donna au mois de Janvier 1666. Le Grand Vizir, pour n'être pas obligé à se lever quand l'Ambassadeur seroit introduit, le fit entrer dans un Salon particulier, & l'y alla trouver. Il y entra fort civilement, & alla joindre l'Ambassadeur avec un visage riant, en luy tendant la main. *Monsieur de la Haye*, qui étoit bien aisé de voir les choses rajustées, répondit convenablement à ses civilités, & le complimenta, comme s'il ne l'avoit pas encore vû. L'Audience se passa en honnêteté. L'Ambassadeur & les personnes qui l'accompagnoient, furent régalez de parfum, de Caffé, de Sorbet, & de vingt-quatre vestes. Le mois suivant il eut Audience de Sa Hauteffe, & la chose se passa à l'ordinaire, c'est à dire, en civilité; n'étant point la coutume qu'on parle d'affaire au Grand Seigneur.

Monsieur de la Haye avoit ordre de demander le renouvellement des Capitulations, & la liberté de negocier aux Indes par la Mer rouge. Le Grand Vizir ne voulut accorder ni l'un ni l'autre, aux conditions qu'on demandoit. Il partit de Constantinople au mois de Mars avec le Grand Seigneur, s'en alla à Andrinople, où il laissa Sa Hauteffe, & delà passa en Candie. *Monsieur de la Haye* se rendit à Andrinople, & eut des Conférences avec le Caimacan, sur les choses dont j'ay parlé; mais ce Ministre n'osant rien conclure sans la participation du Grand Vizir, *Monsieur de la Haye* revint à Constantinople sans avoir rien avancé.

Le Traité des Genoïs, dont j'ay parlé, arriva peu de tems après, qui acheva de brouiller les affaires, & d'irriter les Esprits; car d'un côté les Genoïs furent reçus malgré les protestations & les menaces de l'Ambassadeur, & de l'autre l'Ambassadeur employa dans les plaintes qu'il en fit, des termes qui offenserent les Ministres. Ils luy avoient écrit, comme je l'ay rapporté, *Que le Roy son Maître ne devoit point s'opposer à la reception de qui que ce soit, que le Grand Seigneur voudroit agréer, & qu'il devoit suffire à Sa Majesté, d'être reconnu à la Porte pour Empereur, & pour premier Prince de la Chrétienté.* *Monsieur de la Haye* fit réponse, *Qu'à l'égard de ces grands titres, l'Empereur de France n'en étoit redevable qu'à Dieu & à ses armes victorieuses; ce qui fut trouvé fort mauvais, parce que ce sont ces mêmes titres, que le Grand Seigneur s'attribuë particulièrement, & que les Turcs croient qu'ils ne peuvent convenir qu'à Sa Hauteffe.* Les Ministres firent dire à *Monsieur de la*

G

Haye,

Haye, que jamais aucun Ambassadeur ne s'en étoit servi, & que le Divan n'en permettoit l'usage à personne.

Les Negociations se passaient ainsi en aigreurs, entre les François & les Turcs, & ils se faisoient l'un à l'autre, tout le mal qu'ils pouvoient. Les François envoyaient de grands secours en Candie, qui en retardoient la Conquête. Les Turcs faisoient de grandes avanies aux Marchands François. Leurs plaintes, qui augmentoient tous les jours, obligèrent le Roy à envoyer ordre à *Monsieur de la Haye*, de s'en revenir en France, sans traiter du renouvellement des Capitulations, à moins qu'il n'en fust recherché par les Ministres de la *Porte*. Cét ordre luy fut rendu à la fin de l'année 1668, & il luy déplût extrêmement. Néanmoins il ne laissa pas d'aller voir le Caimacan de Constantinople, luy disant, qu'il avoit reçu ordre du Roy son Maître de s'en retourner: qu'il attendoit pour cela les Vaisseaux que sa Majesté luy envoyoit, & le congé de la *Porte*, & qu'il le supplioit d'écrire à la Cour pour le luy faire venir au plutôt.

La Cour étoit alors à Larisse en Thessalie; car sa Hauteffé s'étoit renduë là, pour être plus proche de Candie, & pour en haster la Conquête. Le Caimacan, qui est comme un Lieutenant de Grand Vizir, demanda à *Monsieur de la Haye*, s'il venoit un autre Ambassadeur en sa place: il fit réponse, qu'il n'en venoit point; mais que l'Empereur son Maître luy avoit commandé de laisser un Secrétaire, ou un Marchand François pour Resident, comme étoient les Representans des Hollandois & des Genoïs. Le Caimacan luy demanda, pourquoy il ne venoit point d'Ambassadeur? il luy répondit que c'étoit une chose qu'il ne luy pouvoit déclarer en public. Le Caimacan ayant connu à cette réponse, qu'il avoit quelque chose de secret à luy dire, luy donna Audiance en particulier, & ce fut alors que l'Ambassadeur luy découvrit, que les raisons qui obligeoient l'Empereur de France à le rappeler, & à ne vouloir plus tenir d'Ambassadeur à la *Porte*, étoient entr'autres; que la dignité d'Ambassadeur de France n'y avoit pas été considérée & respectée comme elle devoit être; qu'on n'avoit eu aucun égard aux plaintes, ni aux prières, que sa Majesté faisoit faire depuis trois ans; qu'on n'avoit pas voulu renouveler les Capitulations, ce qui étoit au grand dommage des Marchands François, auxquels on faisoit payer cinq pour cent de Douanne, au lieu que les Anglois, les Hollandois, & les Genoïs, ne payoient que trois pour cent; qu'on avoit reçu ces derniers en Turquie contre ses remontrances, & ses protesta-

testations, & que depuis trois ans on avoit fait payer aux François pour deux cent mille livres d'avaries. *Monsieur de la Haye* ajouta, que si sur ces griefs, on vouloit avoir égard aux justes mécontentemens de l'Empereur son Maître, il croiroit que sa Majesté s'en contenteroit, & ne le rappelleroit point. Le Caimacan répondit à *Monsieur de la Haye*, qu'il écrirait tout cela au Caimacan de la *Porte*, qui est un autre Lieutenant de Grand Vizir, qui est toujours auprès de la personne du Grand Seigneur, & qu'il seroit à propos que son Excellence écrivit aussi, pour donner plus de poids & de force à cette Negociation. La réponse du Caimacan de la *Porte* à *Monsieur de la Haye* fut, qu'il donneroit avis au Vizir de tout ce qu'il luy avoit écrit, & luy feroit savoir sa réponse le plus promptement qu'il pourroit.

Tandis que l'Ambassadeur attendoit cette réponse, il arriva quatre Vaisseaux du Roy à Constantinople, qui étoient envoyez pour le ramener. Cette Escadre fit d'abord peur aux Turcs; mais *Monsieur Dalmeras* qui la commandoit, ayant demandé avec empressement mille quintaux de biscuit, dès qu'elle fut à l'ancre; les Turcs ne l'apprehenderent plus, la voyant sans biscuit, & réduite à ne pouvoir subsister long-tems, si l'on vouloit luy en refuser.

La Réponse du Grand Vizir à *Monsieur de la Haye* arriva au mois de Mars 1669, & contenoit une permission d'aller à la Cour. Il s'y rendit au mois d'Avril. Je passeray par-dessus les motifs & le but de ce voyage: ce n'est pas que je n'en aye assez entendu parler à Constantinople; mais parce que cela est différent de ce que *Monsieur de la Haye* en dit en la Relation, qu'il donna au Roy à son retour à Paris, de laquelle j'ay tiré presque tout ce détail. Il dit là dedans qu'il n'avoit autre but que d'obtenir son congé. Je ne diray rien par la même raison de ce qu'il fit à la Cour Ottomane, d'où il écrivit à *Monsieur d'Almeras*, qui étoit demeuré à Constantinople avec ses quatre Vaisseaux, de venir prendre à *Vole*, Port de mer dans le Golphe de Sallonique, un Ambassadeur Turc, que le Grand Seigneur envoyoit en France.

Ce Turc s'appelloit *Soliman*: il étoit *Muttasar Aga*, c'est à dire, Huissier du Grand Seigneur. Quand on l'envoya au Roy, c'étoit un homme à quinze *aspres* de gages par jour, c'est à dire, sept sous & demy. Il arriva en France à la fin de l'année 1669, & en partit l'année suivante au mois d'Oust. Tout Paris la vit, & ceux qui l'ont observé, l'ont reconnu aussi fier, aussi brutal, & pourtant aussi rusé qu'aucun Turc

Turc qu'il y ait au monde. Les Provençaux qui étoient en Levant l'appelloient l'Ambassadeur de *Monsieur de la Haye*, & ils osoient assurer, que *Monsieur de la Haye* avoit fourni l'argent pour son équipage. La vray-semblance qu'ils mettoient en avant pour le prouver, c'est que l'équipage de Soliman étoit bien éloigné de la magnificence de celui des Ambassadeurs Turcs. *Monsieur de la Haye* se deffendoit des atteintes qu'on luy faisoit sur cet équipage, en disant que Soliman Aga n'avoit pas eu le tems de s'équiper. On luy en donnoit une autre plus forte, sçavoir que le nom d'Ambassadeur ne s'étoit point trouvé dans les dépêches de Soliman. Il répondit à cela, que pendant que Soliman attendoit à la Cale S^t Nicolas proche de Cerigo, que Monsieur d'Almeras le vint prendre; le Grand Vizir s'assura de la prise de Candie, & que n'ayant plus à menager la France, ni à craindre ses secours, ce Ministre changea les titres, les instructions, & les dépêches de Soliman; retirant les premières, & luy en envoyant d'autres: Mais qu'il est tres-vray, que Soliman Aga luy avoit été nommé, & donné pour Ambassadeur: que pour preuve de cela, le Grand Seigneur luy donna la Veste & le Sabre, qu'il donne à ses Ambassadeurs, & que la Forteresse de Napoly de Romanie le salua avec le canon, à son arrivée.

Monsieur de la Haye revint à Constantinople au mois de Juillet, & trois mois après il reçut ordre de s'embarquer, s'il pouvoit, sur les Vaisseaux de Monsieur d'Almeras; mais que si le Caimacan l'en empêchoit, il déposast à l'instant le caractère d'Ambassadeur, afin que les Turcs ne pussent pas se glorifier, & prendre avantage, d'avoir un Ambassadeur de France, qu'ils pussent mal traiter selon leur caprice. Les Vaisseaux étoient partis, comme j'ay dit, quand cet ordre arriva; ainsi *Monsieur de la Haye* n'en pouvoit executer la première partie, & pour l'autre il s'en excusa; en écrivant en France, que les Turcs avoient pour luy beaucoup de considération, de retenüe & de respect.

Cette excuse qui ne fut point du tout agréée, fit rappeler *Monsieur de la Haye*. Les Provençaux qui étoient déchainés contre luy, mandoient sans cesse en France, que tant qu'il seroit Ambassadeur à la Porte, les Capitulations ne se renouvelleroient point, & que le passage aux Indes par la Mer rouge, ne se pourroit obtenir; parce que le Vizir avoit une vieille haine contre sa personne. On les crût, & il fut résolu qu'on retireroit *Monsieur de la Haye*, & qu'on enverroient

Monsieur

Monsieur de Nointel en sa place. C'étoit un Conseiller du Parlement de Paris, homme de probité, scavant, & curieux; qui avoit voyagé par curiosité jusqu'à Constantinople; mais qui étoit de beaucoup trop doux pour negocier en Turquie; On voulut d'abord ne luy donner que la qualité de Resident, mais ses amis, & particulièrement la Compagnie de Levant, luy firent donner celle d'Ambassadeur. Cette Compagnie jugeant du goût, & des égars des Turcs, par ceux des Européens, representa aux Ministres, que s'agissant de renouveler avantageusement les Capitulations, d'établir une Compagnie en Levant, d'obtenir la liberté du Commerce de France aux Indes par la Mer rouge; le Grand Seigneur feroit beaucoup plus des choses pour un Ambassadeur que pour un Resident.

Monsieur de Nointel partit de France au mois d'Oust 1670, avec l'Ambassadeur Turc Soliman Aga, & arriva à Constantinople au mois d'Octobre suivant. Le Roy luy donna pour le porter, quatre Vaisseaux, commandez par Monsieur d'Aplemont. J'ay ouy dire à des gens bien éclairés, que l'on s'en prenoit à tort à *Monsieur de la Haye*, & qu'on se trompoit en s'imaginant que c'étoit, ou à l'égard de sa personne, ou par le manquement de sa conduite, que les Turcs ne renouvelloient point les Capitulations: la suite des affaires a justifié cela, & a montré, qu'il en falloit jeter la faute sur divers contre-tems, où cet Ambassadeur s'étoit trouvé, & particulièrement sur les puissans secours que la France envoyoit en Candie lors même qu'elle demandoit au Grand Seigneur des graces bien considerables, & des avantages tout particuliers.

Monsieur de Nointel fit une belle entrée à Constantinople, mais les Turcs en trouverent l'éclat hors de saison, & peu convenable aux circonstances du tems, & des affaires. La Cour Ottomane étoit à Andrinople. *Monsieur de la Haye* obtint sans difficulté congé de se retirer, & il s'embarqua au mois de Decembre, sur le Vaisseau que montoit Monsieur d'Aplemont. Ce Vaisseau, & les autres de l'Escadre furent arrêtés devant les Châteaux, au sujet de deux Esclaves, qui s'étoient jettes dessus. Il s'y en étoit sauvé en tout près de cent, de toutes sortes de Nations, & dans ce nombre le Chevalier de Beaujeu, qui étoit prisonnier aux sept Tours. Le Caimacan envoya demander ces deux Esclaves à Monsieur de Nointel, & Monsieur de Nointel les alla demander aux Capitaines des Vaisseaux; mais ils répondirent, qu'ils ne les avoient point.

H

Monsieur

Monsieur de la Haye fut obligé d'écrire des Dardanelles la même chose au Vizir, qui fit semblant d'être satisfait de cette excuse, & envoya ordre aux Châteaux de laisser passer les Vaisseaux du Roy.

Peu de tems après le depart de Monsieur de la Haye, Monsieur de Nointel alla à Andrinople. Il y recût tous les honneurs accoutumez, il demanda aussi-tôt Audiance, & la vouloit avoir, avant que de faire scavoir ce qu'il venoit traiter à la Porte; mais il fallut qu'il le déclarast auparavant. C'est une Loy en Turquie, que les Ambassadeurs, avant que de voir le premier Ministre, ou le Grand Seigneur, envoient dire à celui là le sujet de leur venue, ce qu'ils demandent, & les choses qu'ils ont ordre de négocier. La même Loy s'observe en tout l'Orient. Monsieur de Nointel scavoit bien cela; mais on avoit mis dans ses Instructions, qu'il traittast d'affaire luy-même avec le Grand Vizir, & ne luy communiquât les ordres du Roy, qu'en plein Divan; qu'il en parlât aussi au Grand Seigneur. On luy avoit ordonné d'en user ainsi, parce qu'on étoit prévenu en France, que sa Hauteffe n'avoit aucune connoissance des duretez du Vizir pour la Nation; que le Divan n'en scavoit rien non plus; que ce Ministre refusoit de renouveler les Capitulations aux conditions que le Roy demandoit, par un pur principe de haine qu'il portoit aux François; qu'il falloit donc se tirer de ses mains, & de son absoluë dépendance. On est sujet en toutes les Cours de l'Europe, à prendre des mesures tout à fait fausses sur les affaires de Turquie, marque certaine, que le genie, & la politique des Turcs ne nous sont pas encore bien connus. Celles là étoient fausses assurément. Monsieur de Nointel fit tout ce qu'il pût pour executer son ordre. Il fut quelque tems à ne vouloir rien déclarer, & après il ne vouloit déclarer qu'une partie de sa Commission; mais voyant qu'il ne pouvoit avoir Audiance, il fut obligé de s'ouvrir entièrement, & de delivrer un Memoire des demandes, qu'il avoit à faire à la Porte.

Il le mit entre les mains de l'Interprete du Vizir, nommé Panaioti. C'est un Grec, homme de grand esprit, & qui fait plusieurs langues de l'Europe, entr'autre la Latine, & l'Italienne, dont il se sert avec beaucoup de lumière, & de force, tant à écrire, qu'à parler. Ce Grec a une parfaite fidelité pour le Grand Vizir, & l'on voit bien, qu'il a un attachement tout entier aux interets de la Porte, au prejudice des Chrétiens. Il en use ainsi, soit qu'il apprehende la severité des
Turcs,

Turcs, sur ceux qui les trahissent; soit que les devoirs de la naissance, ou la servitude des sujets en Turquie, l'ayent obligé à tenir une pareille conduite. Il a titre de premier Interprete, & de Secrétaire de l'Empire Ottoman. La Republique de Genes l'a fait Noble Genoïs, en recompense des bons offices, qu'il rendit au Marquis Durazzo son Ambassadeur. Il étoit Interprete de l'Empereur d'Allemagne, avant que de l'être du Grand Vizir. Il avoit mille écus de pension, & l'on dit qu'il les reçoit encore tous les ans secrettement. Cependant il a travaillé plus qu'aucun autre, à la dernière paix faite entre les deux Empires, qui n'a pas été asses honorable à celui d'Allemagne. Il a negocié aussi celle de Candie, & il s'y est si bien conduit pour la satisfaction du Grand Vizir, que ce Ministre luy donna au moment de la ratification le revenu de l'Isle de Micone en l'Archipel, qui est de quatre mille écus par an. Je me suis un peu étandu, en parlant de ce Panaioti, parce qu'il est fort connu de ceux qui ont affaire à la Porte, & qu'il traite de la part du Vizir avec tous les Chrétiens qui y viennent, de quelque qualité qu'ils soient, & pour quelques interets que ce puisse être.

Les demandes de l'Ambassadeur contenoient environ trente Articles, dont voicy les principaux.

Premierement, que la Porte ne püst recevoir en ses Etats aucune Nation de l'Europe, outre celles qui y sont déjà établies, que sous la Banière Françoisse, & que les Italiens particulierement, qui voudroient venir en Turquie, excepté les Venetiens, & les Genoïs, seroient tenus de prendre la Banière de France, & la protection de l'Ambassadeur du Roy. Les Turcs donnerent ce privilège aux François, dans les premières Capitulations qu'ils firent avec eux, du tems de François premier. Ils en jouirent jusqu'au commencement de ce siecle, qu'il arriva je ne say quel différent, pour des Corsaires étrangers, qui croisoient avec la Banière Françoisse, le long des côtes d'Egypte; à l'occasion dequoy la Porte retrancha cét Article des Capitulations, dans un renouvellement qui s'en fit alors: Mais depuis il fut rétably, & le privilège une autre fois accordé. Voicy en quels termes il est couché.

Toutes les Nations de l'Europe, qui n'ont point d'Agens publics à la Porte, ni d'Alliance & Confederation avec le Grand Seigneur; lesquelles viendront en Levant sous la Banière Françoisse, y seront reçues, & jouiront des mêmes avantages que les François. Les Turcs ne veulent point reconnoître ces dernières Capitulations. Ils se servent des precedentes, & disent outre cela, quant aux
dernieres,

dernieres, que le mot *viendront* n'est pas exclusif, qu'il oblige bien la *Porte* à recevoir les Etrangers, qui viendront en Turqui avec la Baniere Françoisé; mais qu'il n'ôte pas la liberté au Grand Seigneur, de les recevoir s'il veut, sous d'autres Banières.

Secondement, que les François ne payeroient que trois pour cent de Doüanne, conformément aux Anglois, aux Hollandois, & aux Geinois.

En troisiéme lieu, que le Grand Seigneur accorde aux François la liberté de trafiquer aux Indes, par ses pays & terres, & notamment par le canal de la Mer rouge, sans payer d'autres droits, que ceux d'entrée.

En quatriéme lieu, que le Grand Seigneur fist rendre aux Religieux Catholiques Romains de la Terre sainte, les Lieux saints, dont les Grecs les ont chassés l'an 1638.

En cinquiéme lieu, que le Roy de France, fût reconnu à la Porte, seul Protecteur des Chrétiens.

En sixiéme lieu, que tous les Chrétiens du rit Romain, qui sont dans l'Empire Ottoman, fussent reconnus & considérés, comme étant sous la protection de sa Majesté.

En septiéme lieu, que les Capucins François qui sont à Constantinople, pussent relever une Eglise à Galata, que le feu avoit entierement consumée, il y a environ quinze ans.

En huitiéme lieu, que toutes les Eglises des Chrétiens Romains, qui sont dans l'Empire Ottoman, pussent à l'avenir être réparées, & relevées, autant de fois qu'il seroit necessaire, sans qu'il fust besoin d'en demander la permission.

En neuviéme lieu, que tous les François qui étoient esclaves en Turquie, fussent mis en liberté.

Les autres demandes étoient moins importantes chacune en particulier, mais le nombre les rendoit considerables. La *Porte* les traitta d'exorbitantes, & même de ridicules, & les Ministres crûrent, ou firent semblant de croire, que l'on cherchoit un pretexte de rompre avec sa Hauteffe. Le Vizir envoya demander à l'Ambassadeur, s'il avoit des Lettres de l'Empereur de France, pour le Grand Seigneur, ou pour luy, qui contiussent les demandes, inserées dans le memoire qu'il avoit présenté de la part de Sa Majesté; parce qu'il ne croiroit jamais, que l'Empereur de France eut donné ordre, de faire à la *Porte*, des propositions aussi étranges, & aussi éloignées du droit, & de la justice, que celles que l'on faisoit en son nom; s'il ne les voyoit contenuës bien expressement dans une lettre signée de Sa Majesté. Monsieur de Nointel, qui

ne

ne s'attendoit pas à cette demande, dit qu'il avoit des Lettres de créance, de l'Empereur son Maître, pour le Grand Seigneur, & pour le Grand Vizir, & que cela devoit suffire, parce que Sa Majesté n'écrivoit jamais d'affaires elle-même: Qu'ainsi la *Porte* étoit mal fondée de mettre en compromis l'intention de l'Empereur de France, à cause qu'il ne la monstroit pas écrite, ou signée de la main de Sa Majesté. L'Ambassadeur avoit raison. La difficulté que faisoit le Vizir étoit une pure chicane; mais quoy que Monsieur de Nointel pût dire, & alleguer au contraire, on ne luy accorda point d'Audiance, qu'après avoir promis de faire venir une Lettre du Roy, qui contint nettement, & clairement, les mêmes choses qui étoient dans son Memoire, & de la faire venir en six mois.

C'étoit à la fin de Fevrier de l'an 1671, que Monsieur de Nointel donna cette parole. Le jour suivant le Grand Vizir luy envoya dire, qu'il luy accordoit l'Audiance pour le lendemain, & que deux jours après le Grand Seigneur la luy donneroit aussi; mais à condition qu'il n'y parleroit d'aucunes affaires. L'Ambassadeur fut reçu du Vizir assez froidement. Il tint à ce Ministre plusieurs discours, qui pour être trop longs, & étendus pour les Turcs, ne faisoient aucun effet. Le Vizir y répondit presque toujours par un *oui* ou un *non*. Monsieur de Nointel s'étendoit particulièrement sur la grandeur du Roy, & sur ses forces. Le Grand Vizir, qui prenoit ces veritez pour de secrettes menaces, répondit. *Ouy, l'Empereur de France est un Grand Monarque, mais son épée est encore neuve*: Il vouloit dire que le Roy n'avoit fait jusque là, aucun exploit digne de tant d'éloges; mais il en parloit en homme bien mal informé, de ce qui se passoit entre les Princes Chrétiens. Monsieur de Nointel reçut encore d'autres semblables réponces. J'en marqueray deux, dont voicy la première, qui regarde l'ancienneté de l'Alliance, qu'il y a entre la France & la Turquie. L'Ambassadeur en parlant de sa durée, dit, que les François étoient vrais amis des Turcs. Le Vizir répondit en souriant, *Les François sont nos amis, mais nous les trouvons par tout avec nos ennemis*. L'autre étoit encore plus mortifiante, la voicy.

L'Ambassadeur sur le point de sortir, fit dire au Vizir, qu'il avoit ordre de l'Empereur son Maître, de luy recommander fortement l'affaire de la Mer rouge; que Sa Majesté l'avoit extrêmement à cœur, & desiroit fort que la *Porte* luy donnast contentement là dessus. Ce peut-il faire, répondit seichement le Vizir, qu'un Empereur aussi grand

que vous dites qu'est le vôtre, ait si fort à cœur une affaire de Marchands.

L'Ambassadeur ne fut pas plus satisfait de l'Audience qu'il eut du Grand Seigneur. Après qu'il eut fait sa reverence, on le conduisit au bout de la sale vis à vis de Sa Hauteffe, à qui il fit sa harangue, qui dura près d'un quart d'heure. Elle ne servoit de guere, car l'Interprète n'en expliqua que le sens au Vizir, & en peu de paroles, & le Vizir le dit en deux mots au Grand Seigneur. Monsieur de Nointel parla en suite d'affaires à Sa Hauteffe. Cela étoit contre la coûtume, contre ce qu'avoit demandé le Vizir, & contre la parole, qu'il pretendoit qu'on luy en avoit donnée. Le Grand Seigneur écouta attentivement tout ce que dit l'Interprète, & répondit, en tournant les yeux vers le Grand Vizir, qui est toujours proche de sa personne en de pareilles rencontres; que *l'Ambassadeur s'adresse à notre Lala*. Ce mot *Lala* signifie *Tuteur & aussi Pere*. Les Turcs s'en servent pour signifier un homme, qui a pour un autre un soin, & une affection paternelle. C'est la coûtume, que les Ambassadeurs, au sortir de l'Audience du Grand Seigneur, dinent au Divan, ils mangent avec le Grand Vizir, & les Gentilshommes de leur compagnie mangent avec *les Vizirs du Banc*, qui sont les plus grands Seigneurs de l'Empire. Monsieur de Nointel voulut encore là parler d'affaire. Son procedé impatienta le Vizir, & porta ce Ministre à en user un peu incivilement avec luy. Il luy imposa silence, & luy dit, *Monsieur l'Ambassadeur, tenez-vous à ce que vous avez promis : nous saurons dans six mois si nous sommes amis ou ennemis*.

Voilà le debut de Monsieur de Nointel, & le succès de son premier voyage à Andrinople. Il en revint au mois de Mars 1671, & écrivit en France ce qu'il avoit fait à la Porte, & en quels termes il étoit demeuré avec le Grand Vizir. On vit bien à la Cour, que ce Ministre se jouoit de l'Ambassadeur & des François. On mit en deliberation si on romproit avec la Porte, ou si l'on dissimuleroit un traitement si déraisonnable. Cependant pour ne rien entreprendre legerement, dans une affaire de cette importance; on ordonna à Monsieur d'Oppede, premier President d'Aix, d'assembler à Marseille tous les Negocians du Levant, & les autres gens éclairés dans les affaires de Turquie, & de prendre leur sentiment sur ce que beaucoup de gens faisoient entendre au Conseil; *Que la France se pouvoit passer du negoce du Levant, au moins durant plusieurs années; & qu'elle pouvoit aisement faire par mer tant de mal*

aux

aux Turcs, que le Grand Seigneur pour l'arrêter, seroit contraint d'accorder au Roy tout ce que Sa Majesté demandoit. L'avis de l'Assemblée pris à la pluralité des voix fut, *Que ces propositions étoient vraies : qu'il y avoit en Provence assez de marchandises du Levant, pour en fournir la France dix ans durant : & que si le Roy envoyoit seulement dix Vaisseaux dans les mers de Grece, & particulièrement aux Dardanelles, la famine seroit dans peu à Constantinople, & il s'y seroit un soulèvement en faveur des François*.

Les Provençaux ne douterent point alors, qu'on ne fit bientôt la guerre au Grand Seigneur. Ils écrivirent en tout le Levant ce qui s'étoit passé à Marseille, & mandoient avec assurance, que le Roy faisoit équiper cinquante Vaisseaux pour les envoyer contre les Turcs. Monsieur de Nointel reçut plusieurs Lettres de Marseille, qui luy assuroient la même chose. Ces nouvelles furent en un instant repandues dans Constantinople, dans Andrinople, & en tous les ports du Levant. J'ay oui assurer que le Grand Vizir en fut troublé, & tous les Ministres. Il envoyoit demander aux autres Ambassadeurs, & aux Residens de la Chrétienté, s'il étoit vray que le Roy de France leur voulut faire la guerre, & se preparast à cela. Les réponses qu'il recevoit étoient; qu'à la verité sa Majesté faisoit équiper des Vaisseaux, mais qu'ils n'avoient point d'avis qu'on les voulut employer contre la Turquie; qu'on disoit presque generalement, que c'étoit contre les Hollandois qu'on les preparoit, & qu'ils croyoient que c'étoit la verité. Ces réponses diminuerent la crainte des Turcs, & ils la perdirent bien-tôt entierement, à l'arrivée d'une barque François, qui parut au bout de deux mois à Constantinople. On la croyoit d'abord barque d'avis, chargée d'ordres pour l'Ambassadeur, & pour tous les François; mais ils furent bien surpris, quand demandant au Patron, où étoit l'Armée navale de France destinée contre les Turcs, il leur dit, qu'il n'avoit point entendu parler d'Armée navale, qu'on n'équipoit point de Vaisseaux à Toulon, & qu'il ne savoit ce qu'on luy demandoit.

Le premier Septembre le Grand Vizir écrivit à Monsieur de Nointel. Il luy mandoit, *que le terme de six mois, qu'il avoit pris pour faire venir une Lettre du Roy son Maître, étant expiré; il desiroit savoir si elle étoit venue, ce qu'elle contenoit, & quels ordres il avoit de Sa Majesté*. L'Ambassadeur répondit de bouche à celui qui luy rendit cette Lettre, *Que la réponse de l'Empereur de France n'étoit point encore venue, que c'étoit tout ce qu'il pouvoit mander alors au Grand Vizir; n'étant pas resolu de faire réponse à une*
Lettre;

Lettre, qui ne donnoit pas à son Maître les titres qui appartiennent à Sa Majesté Imperiale. Monsieur de Nointel en usa ainsi, parce que le Vizir ne donnoit au Roy dans sa Lettre, & sur le dessus, que le titre de *Craul*, qui est moins grand chez les Turcs que celui de *Padcha*, quoy que tous deux signifient un Souverain. Ils se servent du dernier terme pour nommer le Grand Seigneur, & ils s'en sont toujours servis aussi pour nommer le Roy de France. Le mot de *Padcha* est Persan. Le mot de *Craul* est Esclavon, & c'est le titre que les Polonois donnent à leur Roy. En France on explique le mot de *Padcha* par celui d'Empereur.

Le parti qu'on prit au Conseil de France sur les affaires du Levant après la tenuë de l'Assemblée de Marseille, ne répondit pas à ce qu'on avoit lieu d'attendre, en suite de l'avis de cette Assemblée. Le Roy qui vouloit bien-tôt declarer la guerre aux Hollandois, ne voulut par entreprendre celle de Turquie, où il auroit fallu employer une bonne partie de son Armée navalle. Il se resolut de temporiser, & de faire encore un effort pour accommoder les choses, & n'être point obligé de rompre avec les Turcs. Monsieur de Lyonne écrivit au Vizir, *Que l'Empereur de France s'étonnoit, qu'il refusast de donner créance à son Ambassadeur, que la Porte n'avoit jamais jusqu'à lors mis en doute la verité, & la fidelité des propositions des Ambassadeurs de France: que Sa Majesté Imperiale ne s'expliqueroit point par d'autre canal que celui de Monsieur de Nointel, & que si le Grand Seigneur, & ses Ministres refusoient de luy donner créance, ils luy domassent congé de s'embarquer sur le Vaisseau qui portoit cette Lettre à Constantinople.* On envoya Monsieur d'Hervieu Interprète de Monseigneur le Dauphin, & à présent Consul à Alep, pour la rendre luy-même au Grand Vizir, & on le chargea aussi des derniers ordres du Roy à l'Ambassadeur. Il partit de Marseille au mois de Septembre, & il n'arriva à Constantinople, qu'à la fin du mois de Fevrier suivant, sur un Vaisseau du Roy nommé le Diamant, commandé par le Marquis de Pruilly. Le mauvais tems l'empêcha de faire plutôt qu'en quatre mois, le voyage de Malthe à Constantinople.

Dés que ce Vaisseau fut arrivé là, & que Monsieur de Nointel eut vû les ordres du Roy, il écrivit au Grand Vizir, *Que la réponse de Sa Majesté étoit enfin arrivée, après avoir été cinq mois sur mer, & qu'il n'attendoit pour la luy communiquer, que la permission de se rendre à la Cour.* Le Vizir luy fit réponse, *Qu'il pouvoit venir quand il luy plairoit, qu'il seroit le bien venu.* Il mit

sur

sur le dessus de la Lettre, selon les anciennes coûtumes, à l'Ambassadeur de l'Empereur de France, au lieu qu'à la precedente il avoit mis, à l'Ambassadeur du Roy de France, comme nous l'avons observé. Le même jour que l'Ambassadeur reçut cette Lettre, le Caimacan luy envoya dire, *qu'il avoit ordre du Grand Vizir, de fournir à son Excellence trente chariots, douze chevaux, & mille écus pour son voyage, qu'il luy enverroit tout cela promptement.* Il n'y manqua pas, l'argent fut apporté le lendemain, & les chariots, & les chevaux furent amenez le jour que l'on voulut partir.

Voilà l'état & la situation où étoient les affaires, & l'Alliance de France avec la Turquie, lors que j'arrivay à Constantinople au mois de Mars 1672.

L'Ambassadeur partit de Constantinople le 29^{me} Mars. Il avoit avec luy l'Abbé de Nointel son frere, un Gentilhomme, un Confesseur, un Maître d'hôtel, un Secretaire, trois Interpretes, deux Janissaires, & les moindres Officiers en nombre suffisant. Outre cela, il y avoit en sa compagnie Monsieur d'Hervieu, qui avoit apporté la Lettre de Monsieur de Lyonne pour le Vizir: un Directeur de la Compagnie de Levant, qui devoit traiter avec ce Ministre, des conditions du commerce de la Mer rouge: deux Religieux Espagnols, Commissaires de la Terre Sainte, qui sollicitoient la restitution des Lieux Saints de la Palestine, que les Grecs leur avoient enlevés par l'autorité de la Porte, il y a environ trente ans: un Marchand de Marseille qui avoit aussi des affaires à la Porte, & quatre Gentilshommes François & Italiens, qui comme moy faisoient le voyage par curiosité seulement. Le Caimacan donna un Chaoux à l'Ambassadeur, pour luy faire avoir par tout des logemens, & pour faire garder à sa personne, & à sa suite, le respect que les Turcs perdent aux moindres occasions, quand ils ne sont retenus d'aucune crainte. Nous fûmes six jours en chemin. On conte cinquante lieues de Constantinople à Andrinople. Le chemin est beau & uni, par des plaines & des campagnes tres-belles. On trouve sur la route quantité de beaux villages, & de beaux logemens publics.

Nous allâmes loger à demy lieuë d'Andrinople en un lieu fort agréable, situé sur la riviere d'*Hebre*, nommé *Bosna-koy*, c'est à dire, *village de Bosneens*. Dix jours après nôtre arrivée, *Panaïotti*, cét Interprète du Vizir, dont j'ay parlé, vint de la part de ce Ministre visiter l'Ambassadeur, & savoir de luy les intentions du Roy son Maître, touchant le renouvellement

K

ment

ment des Capitulations. Cét Interprète commença à négocier avec Monsieur de Nointel, en luy disant, que le sentiment du Vizir étoit, que luy & l'Ambassadeur ne se vissent point, jusqu'à ce que les affaires fussent conclues, & terminées; de peur qu'il ne survint entr'eux de ces differens, qui bien que legers, rompent, ou arrêtent la Negociation, & en empêchent le lucces. *Panaïoti* ajouta, comme pour confirmer l'opinion du Vizir, qu'en Turquie les affaires ne se faisoient jamais bien que par un tiers, que le Vizir, & l'Ambassadeur ayant reciproquement à conserver la gloire, & les interêts de deux grands Empires, nul des deux ne voudroit commencer à se relâcher de ses prétentions: qu'il étoit fort facile qu'une Negociation en personne aigrit l'esprit du Vizir, & celui de l'Ambassadeur; mais qu'une Negociation conduite par leurs Interprètes, ne pouvoit si facilement produire de mauvaises dispositions dans l'un, ni dans l'autre. Enfin le Vizir le prioit d'agrèer qu'il ne luy donnast Audience, que pour remettre dans ses mains de nouvelles Capitulations. Monsieur de Nointel souhaitoit toute autre chose; mais il falut suivre le sentiment du Vizir, & se résoudre à traiter par Interprètes. *Panaïoti* prit copie de la Lettre que Monsieur de Lyonne écrivoit au Grand Vizir, & le memoire des conditions auxquelles Sa Majesté vouloit seulement renouveler les Capitulations, à ce que disoit l'Ambassadeur, & s'en alla en faisant mille protestations à l'Ambassadeur de le bien servir en sa Negociation. Il luy dit particulièrement, qu'il se faisoit un si grand honneur d'avoir à ménager le renouvellement des Capitulations entre le Grand Seigneur, & l'Empereur de France, qu'il n'y avoit point de moyens au monde, qu'il n'employât pour le faire conclure à la satisfaction de sa Majesté tres-Chrétienne. Le tems a découvert, que cette protestation étoit entièrement trompeuse, & que *Panaïoti* n'avoit pas pour les interêts de la de France, meilleurs mouvemens que le Grand Vizir.

Ce Ministre lut le Memoire de l'Ambassadeur, & le donna à examiner au Divan. Il n'étoit pas si long de moitié que celui qu'on avoit présenté au premier voyage, & ne contenoit qu'onze chefs. Cependant le Vizir le trouvoit encore exorbitant. Il se récrioit sur les points les plus considerables, disant, que jamais la *Porte* ne les accorderoit: sur les autres il disoit, cela se pourra accorder, l'on tâchera de passer sur un tel obstacle, & de lever telles & telles difficultez. Ainsi il donnoit nettement le refus d'une partie des demandes qu'on luy faisoit, & ne donnoit parole de l'autre que fort incertainement

ment. Le Vizir en ufoit ainsi, pour découvrir par les réponces de l'Ambassadeur, s'il étoit vray qu'il eût ordre de ne relâcher rien de son memoire. Il le fit tomber dans son piège, & il découvrit ainsi qu'il avoit des ordres secrets.

A la fin du mois d'Avril, ces deux Religieux Commissaires de la Terre Sainte, dont j'ay parlé, furent fort consternez d'un bruit qui se répandit parmy nous, qui est, qu'ils ne devoient pas s'attendre, comme ils faisoient, à rentrer dans les Lieux Saints, dont les Grecs les ont dépossedez; parce que le Vizir ayant déclaré, qu'il accorderoit la diminution des droits de Douanne, & le commerce de la Mer rouge, à condition qu'on ne parleroit point de la Terre Sainte, on luy avoit répondu, qu'il falloit garder ce point pour le dernier. Comme cette affaire est assez curieuse, j'en rapporteray icy les principaux passages; & cela délassera le Lecteur, qui pourroit être fatigué du long détail des Negociations de France à la *Porte Ottomane*, pour un renouvellement d'Alliance.

Le Royaume de Jerusalem fut conquis par les Chrétiens l'an 1099, & perdu l'an 1177. Un Roy de Sirie nommé *Nezer-Salah-el-din Joseph* le reconquit, en chassa tous les Chrétiens Occidentaux, particulièrement les Chevaliers, n'y laissant que les Chrétiens Orientaux, Siriens, Armeniens, Georgiens, & Grecs. Peu de tems après, & dans le treizième siècle, un des Roys de Naples de la maison d'Anjou, achepta du Roy de Sirie les Lieux Saints de la Palestine. Le marché fut secret, le Roy de Sirie apprehendant, que les Princes Mahomérans ses voisins, ne luy en fissent une infamie, & qu'ils ne le querellassent sur cette vente. Les Moines Franciscains furent envoyez par le Roy de Naples, pour prendre possession des Lieux Saints. Ils y furent laissez, & confirmiez par les Sultans d'Egypte, & par les Empereurs Turcs qui conquièrent la Palestine.

Ces Religieux avoient les clefs & la jouissance de tout ce que la devotion Chrétienne a consacré à Jerusalem, à Bethlehem, à Nazareth, & aux autres lieux de la Terre Sainte. Les Chrétiens d'Orient, qui sont en grand nombre en ce pays là, ne laissoient pas d'avoir des chapelles en plusieurs de ces Lieux Saints, comme en l'Eglise bâtie sur le Sepulcre de Jesus Christ, & en celles qui sont situées aux endroits où il naquit, & fut crucifié. Les Papes qui employent tout pour attirer les Grecs à leur Communion, ordonnèrent aux Cordeliers de leur donner toute sorte de liberté dans ces Lieux Saints, & de leur permet-

de y bâtir des Chapelles, d'y tenir des lampes, & des cierges, & d'y parer des Images & des Autels.

Les Cordeliers disent, que cette liberté qu'eurent les Grecs dans leurs Eglises, fit naître en leur esprit le dessein de s'en rendre maîtres. Ceux-cy le nient avec grande assurance. Tant y a que ces derniers vinrent l'an 1634 à la Porte, & produisirent d'anciens titres de possession du mont Calvaire, de la grotte de Bethlehem, & d'autres lieux. Les Cordeliers furent citez au Divan. Ils y comparurent avec les Ambassadeurs des Princes de la Chrétienté, qui étoient alors à la Cour de Turquie. L'affaire y fut plusieurs fois plaidée en présence du Grand Vizir. Tous les Chrétiens qui ont Alliance avec la Porte, s'intéresserent dans le procez, aussi bien les Protestans, que les Catholiques Romains. Il y fut fait de grosses dépenses de part & d'autre. Enfin les Grecs le gagnèrent, & furent mis en possession des Saints Lieux comme ils le demandoient.

Le Grand Vizir qui prononça en leur faveur, étant mort au bout de deux ans, les Europeens demanderent que le procez fut revû. Cela fut fait, & entièrement à l'avantage des Cordeliers, qui furent remis en possession de ce que les Grecs leur avoient ôté: mais ils ne le garderent que deux autres années; car après ce tems, un autre Grand Vizir favorable aux Grecs, leur fit recouvrer ces mêmes Lieux Saints, dont ils avoient mis hors les Cordeliers, quatre ans auparavant. Les Latins ont depuis fait de grands efforts, pour en reprendre la possession, mais ils ont tous été inutiles, le Divan s'est roidi contre les sollicitations, les promesses, & les offres, & a toujours constamment répondu, qu'il n'étoit pas juste, que les Grecs qui sont les sujets du Grand Seigneur, & qui luy payent de tribut huit cent mille écus par an, fussent privez de la garde d'une partie des Lieux-Saints de la Palestine, qui est du Domaine de l'Empire Ottoman. Les Cordeliers n'ont pas laissé pour cela de renouveler les sollicitations, les requestes, & les offres d'argent, autant de fois qu'ils ont trouvé de bonnes occasions de le faire. L'an 1665 le Comte de Leslé employa au nom de L'Empereur, tous les soins imaginables pour faire rentrer les Cordeliers en leur bien, il conjura, il donna, il promit, mais il ne pût rien obtenir. Quatre ans après le Baile *Molino* au nom de la Republique de Venise, fit la même chose. Les Cordeliers n'eurent plus alors d'esperance, que dans le Roy de France. Ils députerent deux Religieux à Sa Majesté, qui luy présentèrent des Lettres de recommandation, de

de Rome, d'Espagne, & de la plupart des Princes Catholiques Romains, pour employer son credit à faire rentrer les Latins dans les Lieux Saints, d'où les Grecs les ont chassés. Le Roy n'avoit pas besoin qu'on luy recommandât une telle affaire, pour s'y employer vivement: son zele ardent pour l'Eglise Romaine l'en sollicitoit assez. Sa Majesté écrivit à Monsieur de la Haye son Ambassadeur, de faire entrer l'affaire de ces Religieux dans les conditions du renouvellement des Capitulations. Monsieur de la Haye & Monsieur de Nointel en suite leur protesterent diverses fois, qu'ils avoient ordre exprés de ne point traiter avec la Porte, & de ne point renouveler les Capitulations, si l'on ne remettoit les Cordeliers en possession des Lieux Saints qu'ils ont perdus. Cependant on sçeut à la fin du mois d'Avril, comme j'ay dit, qu'on pouroit abandonner cette affaire, parce qu'on ne vouloit point arrêter un grand Traitté, pour se conserver la garde de quelques simples Chapelles.

Ces deux Religieux m'ont conté, qu'à leur arrivée à Constantinople, Monsieur de la Haye leur ayant dit, qu'il savoit bien seurement, que la Porte ne renouveleroit point les Capitulations, aux conditions que le Roy son Maître demandoit; à cause que le seul recouvrement des Lieux Saints, que Sa Majesté vouloit absolument obtenir, étoit une chose que la Porte n'accorderoit jamais: Ils luy avoyent fait cette réponce, qui renfermoit un bon conseil pour le bon succès de leur affaire. *Si Votre Excellence a ordre positif touchant ce recouvrement, & si elle sait d'autre part que la Porte n'y consentira jamais, ne faites au Grand Vizir aucune autre demande, que celle là n'ait été accordée: declarez à ce Ministre, que vous ne traiterez point, qu'il ne nous ait donné parole de nous restituer ce que les Grecs nous ont pris; si Votre Excellence tient cette voye, il arrivera, ou que le Vizir accordera la demande, ou qu'il la refusera: s'il l'accorde, le plus grand empêchement au renouvellement des Capitulations sera ôté: s'il la refuse, la rupture sera glorieuse pour le Roy de France: elle ne paroitra point intéressée: toute l'Europe admirera la piété, & le grand Zele de Sa Majesté: il n'y aura personne qui ne soit forcé de reconnoître que le seul égard de la Religion, l'a porté à rompre avec les Turcs.*

Ces bons Peres me racontotent cela avec une ardeur qui est assez ordinaire dans les Moines Espagnols. Ils concevoient comme la plus belle action de l'Univers, qu'on fit la guerre à l'Empire Ottoman, pour l'obliger d'ôter aux Chrétiens de Jerusalem, ses propres sujets, la garde de cinq

ou six petites Eglises, & de la donner à des Moines étrangers, qui n'étant pas contents d'y pouvoir entrer à toute heure, vouloient en avoir les clefs pendues à leur cordon.

A la my-May, Monsieur de Nointel voyant que le Grand Seigneur, & le Grand Vizir, étoient prêts de partir pour la Pologne, & que sa Negociation n'étoit pas fort avancée, il alla voir le *Reizquitab*. On peut comparer son Office à celui de Chancelier. L'Ambassadeur eut trois Conférences avec luy, avant que déterminer le Traitté. On le vit comme conclû à la troisième, qui fut le 26 May, & le renouvellement fait aux conditions suivantes.

Que les François ne payeroient à l'avenir que trois pour cent de Doüanne.

Qu'ils auroient le commerce libre aux Indes par la Mer rouge, moyennant cinq pour cent de Doüanne, qu'on payeroit à l'entrée des terres du Grand Seigneur, sans payer rien d'avantage, ni au passage, ni à la sortie.

Que les Capucins François rebâtiroient à Galata leur Eglise de Saint George, que le feu avoit consummée, & que cette Eglise, celle des Jésuites qui est au même lieu, & toutes les autres appartenantes aux François, qui sont dans l'Empire Ottoman, seroient sous la Protection du Roy.

Que l'Ambassadeur seroit reconnu Protecteur de l'Hopital des Chrétiens Europeens qui est à Galata, & y pourroit faire dire la Messe.

Que les Esclaves François qui sont en Turquie, & qui y pouvoient être à l'avenir, seroient mis en liberté, à condition qu'ils n'eussent point été pris, ou sur des Voiles, ou en des Armées, ou devant des places ennemies de la Porte.

Voilà tout ce qui se devoit changer, ou ajouter dans les nouvelles Capitulations. L'Article concernant les Nations étrangères, y devoit être mis tel qu'il se trouvoit dans les anciennes.

Dés que les choses eurent été acceptées & accordées réciproquement, le plus ancien Interprète de l'Ambassadeur de France dit à Monsieur de Nointel de ne s'en aller point, que le Chancelier n'eut dressé le modèle des nouvelles Capitulations. Ce conseil étoit bon, mais l'Ambassadeur crût Panaioti l'Interprète du Grand Vizir, qui luy dit que c'étoit offenser le Chancelier, & luy faire un affront, que de ne se pas fier à ce qu'il disoit de bouche, & de le luy demander par écrit : qu'il engageoit sa parole, & demeurait caution de celle du Chancelier. Monsieur de Nointel se laissa persuader. Il revint au logis joyeux, & satisfait, avec cet air & cette gayeté que

que donne le bon succès des affaires. Il nous dit en se mettant à table. *Messieurs, les Capitulations sont renouvelées : il en faut faire la fête, & boire à ce renouvellement.* Nous y bûmes tous, à la réserve de son premier Interprète, qui dit, *Monseigneur, je ne croyrien de fait, jusqu'à ce que les Capitulations soient entre les mains de Votre Excellence.*

Le Chancelier avoit promis d'envoyer le modèle sur le soir, afin de l'examiner, & qu'en suite il seroit mis au net; cependant il n'en fit rien. L'Ambassadeur ne s'en étonna pas. Il l'envoya querir le lendemain; mais il fut bien surpris de voir, que l'Article des Nations étrangères n'obligeoit point de la manière qu'il le pretendoit, celles qui n'ont point d'établissement à la Porte, de venir sous la Banière de France. Monsieur de Nointel commença alors à craindre qu'on ne l'eut trompé. Il se mit en colère, & envoya à l'instant son second Interprète dire au Chancelier, que si cet Article ne se mettoit comme il l'entendoit, il n'acceptoit point les nouvelles Capitulations. Son premier Interprète luy dit de bien penser à l'avance qu'il faisoit faire : qu'il se gardast bien de mettre le marché à la main des Turcs comme il faisoit, & qu'il ne s'engageast pas si brusquement à rompre avec la Porte, pour un seul Article, & de peu d'importance. Monsieur de Nointel passa outre. Il envoya faire au Chancelier le message que j'ay dit. Ce Ministre fit réponse, qu'il le rapporteroit au Vizir.

Le 29^{me} l'Ambassadeur alla chez le Chancelier, qui luy dit ; *Que la France ne devoit pas demander à la Porte une chose qu'il n'étoit plus en son pouvoir de luy accorder; parce que le Grand Seigneur s'étoit engagé aux Anglois, aux Venetiens, aux Hollandois, & aux Genoïs, que tous les Etrangers qui viendroient en Turquie, sous leurs Banières, y seroient reçus quels qu'ils fussent, jouïroient de leurs privilèges, en un mot, qu'ils y seroient traittez de même qu'eux : qu'ayant accordé cela pareillement, à l'Empereur, & nommément pour les Villes Anseatiques Imperiales, pour les sujets de la Maison d'Autriche, & pour les Italiens; Sa Hauteffe ne pouvoit plus sans violer sa foy, accorder aux François ce qu'ils demandoient, savoir de ne donner entrée que sous leur Banière, aux Etrangers qui n'ont point d'établissement à la Porte.* Le Chancelier ajouta, que ce qu'il representoit à Son Excellence, étant d'une nottorieté publique, & d'une conséquence convainquante, il la supplioit de n'insister pas d'avantage sur ce point. Monsieur de Nointel répondit, en protestant de ne renouveler point, si l'on n'accordoit cet Article en la manière qu'il le demandoit. Le Chancelier répondit, qu'il fe-
roit

roit rapport de cette protestation au Vizir, & luy feroit favoir sa réponse. L'Ambassadeur luy dit, qu'il l'obligeroit beaucoup d'en aller parler à l'heure même à ce Ministre, si la commodité le luy permettoit; qu'il attendroit son retour. Le Chancelier y consentit. Il alla parler au Vizir, & revint avec cette réponse. *Le Grand Vizir m'a ordonné de dire à Votre Excellence, que vous luy fites donner parole, il y a un mois; que pourvu qu'on accordât à l'Empereur de France la diminution des droits de Douane, & le commerce par la Mer rouge, Sa Majesté Imperiale, se contenteroit quant au reste, des choses raisonnables, & justes; que sur cette parole, il vous avoit accordé au nom du Grand Seigneur ces deux points, & les autres graces que vous savez; mais qu'après avoir voyant que vous ne luy tenez pas parole, il vous declare bien expressement, qu'il retire la sienne, & ne vous veut accorder rien du tout.* Cette réponse fut un coup de foudre. Monsieur de Nointel, & ceux qui étoient avec luy en furent tout interdits. On voulut reprendre, & renouer le Traitté, mais il ne fut pas possible, encore qu'on fit connoître sur le champ, qu'on se déportoit du point contesté. Le Chancelier répondit, qu'il n'avoit ordre du Vizir, que de dire ce qu'il avoit dit, & qu'il ne pouvoit traiter d'avantage. L'Ambassadeur repliqua, qu'il avoit une lettre du premier Ministre de France pour le Vizir, qu'il ne vouloit que la remettre en ses mains, & après prendre congé. Le Chancelier répondit, que pour le congé, c'étoit une chose facile, & que pour la lettre du premier Ministre de France, le Grand Vizir ne se soucioit pas de la voir.

Monsieur de Nointel revint au logis dans un chagrin qu'il est aisé de concevoir. Il dit aux personnes de son Conseil, qui étoient l'Abbé son frere, le Directeur de la Compagnie du Levant, & ses deux premiers Interprètes, que la Nation Angloise, & la Hollandoise avoient dépensé chacune quarante mille écus, au renouvellement des Capitulations qu'elles ont avec la Porte; qu'il en falloit donner autant aux Ministres du Divan pour renouveler celles de France. Les Interprètes eurent ordre de porter parole de cette somme aux Ministres, mais cela ne produisit encore rien. Les Ministres ne s'en émurent seulement pas. Il y a beaucoup d'affaires à la Porte qui se font par argent: il y en a d'autres qu'aucune somme ne sauroit faire avancer. Telle fut par exemple l'affaire des deux Commissaires de Terre Sainte qui étoient, comme j'ay dit, avec nous à Andrinople: ils offrirent cent mille écus au Vi-

ôtez,

ôtez, & en vouloient encore dépenser autant à faire des presens au Grand Seigneur, & aux Ministres de la Porte; mais leur argent ne leur servit de rien, le Divan fut incorruptible.

Je diray en passant à propos de ces Religieux, que l'on ne doit pas être surpris des grandes offres qu'ils faisoient. Ils m'ont assuré que la devotion qu'ont les Espagnols pour les Lieux Saints est si grande, qu'ils founiroient eux seuls des tresors pour les revoir. Ils m'ont assuré aussi, que la dépense ordinaire de la Terre Sainte se monte à cent mille livres par an, dont le tiers va en presens qu'il faut faire aux Turcs, & que chaque Gardien, qui est Triennal, en fait à sa venue pour dix mille écus.

Le troisième Juin, jour du depart du Grand Seigneur pour la Pologne, l'Ambassadeur se rendit de fort grand matin au Camp, au Quartier du Vizir, dans le dessein d'obliger en quelque forte ce Ministre, à luy donner l'Audiance qu'il luy refusoit depuis son arrivée, & à recevoir la lettre de Monsieur de Lyonne. Il mena même avec luy Monsieur d'Hervieu, afin que comme c'étoit luy qui l'avoit apportée, il la rendit; mais le Grand Vizir n'étoit pas au Camp: il étoit allé conduire au premier logement la Sultane Mere, ce qui obligea Monsieur l'Ambassadeur d'aller au Quartier du Chancelier, où il l'attendit sept heures entieres, tantôt en une tente, & tantôt en une autre, parce que le Camp se levoit. Un peu après midy la nouvelle vint, que le Grand Vizir étoit à la ville. Le Chancelier l'alla trouver, & luy dit que l'Ambassadeur de France l'attendoit au Camp pour le voir, & sçavoir sa dernière volonté. Le Vizir luy dit de faire entendre à Son Excellence, qu'Elle ne prit pas la peine de l'attendre, parce qu'il prenoit congé de sa Femme, de sa Mere, & de sa Famille, & qu'il n'iroit que de nuit au Camp: que Son Excellence y laissast un de ses Interprètes seulement, & qu'il luy donneroit réponse. La réponse que le Grand Vizir donna, fut, qu'il communiqueroit au Grand Seigneur, & au Divan ce que l'Ambassadeur demandoit, mais que cela ne se pouvoit si tôt faire, à cause de la marche: que Son Excellence pouvoit cependant retourner à Constantinople pour y attendre la resolution du Grand Seigneur: qu'il écrivoit au Caimacan de donner un passeport au Vaisseau du Roy qui y étoit, & qu'au reste sans qu'il se fioit à la Foy de l'Ambassadeur, il l'auroit fait arrêter à Andrinople; de peur qu'il ne se retirast sans congé. L'Interprète avoit ordre de demander au Grand Vizir des Commandemens pour des affaires par-

M

ticulieres

niculieres de negoce en divers lieux du Levant. Ce Ministre les fit expedier le landemain, en la maniere que l'Interprete les demandoit.

Voila le succez du second voyage de Monsieur de Nointel à la *Porte*. Les Turcs avec beaucoup d'assurance, donnoient aux François le tort de cette rupture. Ils disoient que même la diminution des droits de Douanne n'étoit pas justement pretenduë; parce que s'il y avoit des Nations qui n'en payoient pas tant, comme les Anglois, les Hollandois, & les Genoïis, il y en avoit aussi qui en payoient plus, comme les Allemans & les Venitiens, & que si les premiers qui ne payoient que trois pour cent, en eussent autrefois payé cinq, les François auroient eu quelque droit de demander du rabais; mais que la *Porte* qui est libre de faire faveur à qui il luy plait, ayant traité d'abord avec ces derniers venus, à des conditions plus avantageuses, que celles qu'elle a accordées à ses premiers Alliez; elle n'étoit pas obligée de changer à son préjudice, les conditions du commerce qui étoit entr'eux depuis si long-tems. Et pour les autres demandes du Roy, ils disoient, que ce n'étoit la plupart que des graces, qu'on n'avoit pas raison de pretendre; puisque bien loin de les avoir meritées de la *Porte*, on l'avoit toujours traversée dans ses plus importantes entreprises. Ils ajoûtoient, qu'on avoit fait ces demandes le marché à la main, en menaçant & en agissant en Maîtres, les François qui étoient au Levant ne parlant que de brûler Constantinople, de faire la guerre au Grand Seigneur, de saccager ses Isles, & ses Ports de Mer. Que les Vaisseaux qui avoient amené Monsieur de Nointel à Constantinople, donnoient ouvertement retraite aux Esclaves de toute sorte de Nations, qui se venoient jeter dessus, & que les Ambassadeurs de France n'entretenoient les grands dans les visites qu'ils leurs faisoient, que des forces de Sa Majesté, & de la puissance des ses Armes. C'est ainsi que parloient les Turcs. Les autres Nations disoient, que les Turcs n'avoient pas tant de tort, & même qu'ils avoient montré en cette occasion, de n'être pas si barbares qu'on le dit; n'ayant témoigné aux François qui étoient en Levant, ni à l'Ambassadeur de Sa Majesté, aucun ressentiment violent, des grands & éclatans secours, qu'on a donnez plusieurs fois à leurs ennemis: de la guerre qu'on a portée dans les pays qui sont sous leur protection: & des insultes & des menaces qu'on leur a faites jusque dans leur Cour. Mais tout cela ne se disoit, que dans l'ardeur de voir arriver quelque grand accident, qui obligerait la

la France d'employer contre les Turcs ces merveilleux preparatifs de guerre, dont la plupart de ses Voisins étoient effrayez.

Après avoir raporté tout de suite la Negociation de Monsieur de Nointel à la *Porte*, je toucheray quelque chose de celles de Monsieur *Witzosky* Internonce de Pologne, & du Chevalier *Quirini* Baile de Venise, dont l'un venoit de partir d'Andrinople quand j'y arrivay, & l'autre y demeura tout le tems que j'y fus.

Le Vizir fit donner à l'Internonce de Pologne à son depart 1700 écus pour payer ses debtes, & pour s'en retourner, & outre cela sept chariots, & un Chaoux. Le Pacha de *Silistrie* eut ordre de le faire aller par la frontiere de Tartarie, & de mander aux Tartares de le retenir, jusqu'à ce qu'ils sceussent que l'Envoyé Turc qui étoit en Pologne, eust passé les frontieres, & fust entré en Turquie. Le *Divan* fit tout ce qu'il pût pour ajuster les affaires avec cet Internonce; & pour éviter d'entrer en guerre avec son Maître. La *Porte* avoit des desseins du côté de Perse, & de la Mer rouge, & ce ne fut que par force, qu'elle se tourna vers la Pologne. Le sujet du different étoit, la protection que le Grand Seigneur a donné aux Cosaques. La Pologne demandoit que Sa Hauteffe retirast publiquement cette protection, de même qu'elle l'avoit donnée publiquement. C'étoit afin que les Cosaques étant intimidéz, se soumissent sans combatre à Sa Majesté Polonoise, & qu'elle rentrast plus facilement dans la possession de l'Ukraine, qui est son bien particulier, & le patrimoine de ses Ancestres.

Sous le Regne du Roy Cazimir, Monsieur *Ratziuski* étoit venu demander la ratification du Traité de *Cochin*, qui s'observoit entre la Pologne & la Turquie, & d'autres choses. La *Porte* répondit, qu'elle ratifieroit purement & simplement, sans parler des Cosaques. Monsieur *Ratziuski* mourut à Andrinople durant sa Negociation. Son Secretaire, qui étoit ce Monsieur *Witzosky*, fut pourvû par le Roy Successeur de Cazimir de l'Internonciature, & reçut ordre de représenter que l'Ukraine, étant le bien particulier du Prince qui regnoit alors, S. M. avoit double interest de chercher à y rentrer. La *Porte* répondit, qu'elle n'empêcheroit point que Sa Majesté Polonoise n'y rentrast, & qu'elle pouvoit faire ce qu'elle voudroit contre les Cosaques, mais que le Grand Seigneur consideroit sa gloire, & ne pouvoit retirer ouvertement la protection qu'il leur avoit ouvertement accordée. Monsieur *Witzosky*, qui étoit